

Retranscription du Conseil municipal du 28 avril 2021

Stéphane WILMOTTE : Avant de commencer la séance du conseil municipal, je vous propose de vous lever et de faire une minute de silence pour la policière qui a été sauvagement assassinée à Rambouillet, le week-end dernier.

(Minute de silence)

Stéphane WILMOTTE : Merci à vous. Comme vous en avez maintenant l'habitude, le conseil municipal est enregistré, il sera diffusé normalement dans la journée de demain ou éventuellement vendredi matin au plus tard, tout dépend bien évidemment des aspects techniques et des équipes communication que je remercie, qui font un travail par rapport à ça.

Une fois n'est pas coutume je vais commencer par vous donner quelques informations que d'habitude je donne en séance à la fin. Vu que je pense que le conseil va être un peu long aujourd'hui, je préfère faire l'inverse vous donner quelques informations en amont et vu que le conseil va être long ça permettra aux personnes qui nous regardent d'avoir de l'information dès le départ, et ne pas attendre les trois ou quatre heures de conseil municipal.

Alors dans les informations, vous êtes ici dans la salle de bal du conseil municipal qui est en fait le lieu, depuis quelques semaines et notamment les week-ends, qui reçoit les vaccinations. Donc on a réussi à avoir un centre de vaccination dit « éphémère » à Hautmont avec d'autres communes notamment Aulnoye et Bavay. Là-dessus, je remercie les services de la sous-préfecture ainsi que Geneviève et tous les élus qui se sont mobilisés depuis quelques semaines, avec les agents, les personnels soignants, qui font beaucoup de bien à la tenue de ce centre de vaccination. A aujourd'hui le centre de vaccination fonctionne bien malheureusement il nous manque des doses de vaccins. On a eu des pointes à 250 vaccinations mais aussi malheureusement une centaine de vaccinations pour certains week-ends, donc c'est trop peu par rapport à la demande. Et ce que nous avons demandé aux services de l'État, c'est d'avoir davantage de vaccins avec d'autres maires notamment du territoire, et nous avons demandé aussi à avoir des vaccins autres que l'Astrazeneca car vous voyez qu'il a quand même eu beaucoup, il y a beaucoup eu de craintes par rapport à l'Astrazeneca. Donc la bonne nouvelle c'est que pour les prochains jours, les prochains week-ends, le centre de vaccination est confirmé et je peux vous dire que c'est un combat de tous les jours, de tous les lundis et de tous les mardis, pour avoir ce centre de vaccination ouvert. Et là-dessus je remercie encore les services de la préfecture. Et on aura dans les bonnes nouvelles, des vaccins plutôt Pfizer et Moderna qui vont arriver dans les prochains jours. Donc je ne connais pas encore la répartition parce que la répartition on la connaît généralement le jeudi, mais en tout cas le centre de vaccination d'Hautmont continue à être ouvert pour les prochaines semaines.

Ensuite au niveau de la vaccination, on regarde également pour avoir des équipes mobiles qui pourront se déplacer, parce que malheureusement on a parfois des personnes qui sont chez elles et qui ont des difficultés importantes pour venir. Et donc on regardera dans quelle mesure on peut faciliter les choses et là-dessus les services de la mairie et de la ville, et les agents sont pleinement mobilisés.

Dans les informations que je voulais vous donner également, on a fait un audit des routes par le biais de l'Agglomération. Cet audit a été fait grâce à des camionnettes de la Poste qui sont équipées de capteurs pour vérifier l'état des routes dans l'agglomération. La bonne nouvelle c'est qu'au niveau de la ville d'Hautmont, les difficultés que nous avons ne sont pas des difficultés dites structurelles mais des difficultés liées au revêtement de la route. Donc en fait il y a une note qui est donnée à chaque fois, à chaque ville, sur les deux dimensions : la surface et la structure. La bonne nouvelle pour la commune d'Hautmont, parce que moi j'ai toujours entendu parler que c'était un problème de structure, la note sur la partie structure est à 8 sur 10 et la partie surface est aux alentours de 5 sur 10. Donc surface 5 sur 10 et structure 8 sur 10. Et donc l'idée derrière ça, ça veut dire qu'on va faire un état des lieux complet des routes avec une cartographie qui a été donnée, l'idée étant qu'on puisse sur la durée du mandat, faire un maximum de routes, et notamment de travailler la partie surface justement pour avoir des routes

beaucoup plus praticables dans les différents quartiers de la ville. Et donc là-dessus il y aura une information qui sera faite cet été à l'ensemble des habitants pour leur présenter l'audit qui nous a été montré, pour être complètement transparents et pouvoir engager les travaux, sachant qu'on a prévu dans nos budgets, tout compris avec les aides, un million d'euros par an pour refaire un maximum de routes.

Dans les informations, alors vous l'avez vu, la vidéoprotection, elle est en train d'être installée, nous aurons une dizaine de caméras en service d'ici fin juin, avec un CSU qui sera basé à l'espace Chauwel. Et donc là-dessus les premières caméras sont en cours d'installation, enfin les 10 premières jusque fin juin, et durant l'été quelques autres qui seront diffusées. L'objectif étant d'avoir 17 caméras et on ne s'interdit pas l'année prochaine bien évidemment, de prendre de nouvelles caméras, une vingtaine, sur l'ensemble des quartiers.

Sur le sport : on commence les études par rapport au stade Jean-Damien et donc là-dessus on a commencé à regarder avec l'Agence d'urbanisme pour justement lancer les études.

Sur la partie police municipale, vous l'avez vu donc on a des agents qui arrivent là dans les prochains jours. Donc l'équipe sera vraiment au complet à partir de, à mon avis, de juin et donc on aura 6 agents et 2 ASVP qui seront sur la Police municipale de la ville. Avec des horaires qui vont être adaptés en fonction des périodes, l'idée étant d'avoir une présence de la Police municipale en soirée, le week-end, au niveau de la commune. L'idée étant toujours d'assurer la sécurité et la tranquillité publique au niveau de la ville.

En parallèle, nous avons une bonne nouvelle : la préfète à l'Egalité des chances la semaine dernière m'a confirmé l'arrivée de trois médiateurs sur la ville. Et donc là-dessus c'est une bonne nouvelle que j'accueille avec plaisir et donc ces médiateurs seront recrutés bientôt et pourront aller dans les différents quartiers.

On a également au niveau du sport, j'ai oublié de vous dire, on a fait une demande de subvention pour la salle Pirart, parce qu'en fait on souhaite travailler au niveau de la salle Pirart à la fois le sol et voire même peut-être les aspects de chaleur qu'on peut connaître l'été et qui peuvent avoir des impacts sur la structure. Donc là-dessus on a une demande de subvention qui a été réalisée.

On a les débuts des travaux à Périer comme vous l'avez vu, c'est près de 400 000 € qui sont mis sur le collège Périer pour accueillir les écoles George-Sand et Montaigne. On a fait une visite avec les, le corps enseignant, justement pour leur montrer, et on a eu un accueil très, très positif de la part des différents directeurs et enseignants au niveau de ces deux écoles.

Navette municipale : elle est en train d'être bien travaillée. Merci aux équipes de la ville et à Didier qui nous donne son expertise sur ces sujets-là. Et donc la navette normalement sera mise en place cet été après est-ce que ça sera fin juin ou début septembre, là je n'ai pas encore la date exacte mais en tout cas j'espère que ça sera le plus tôt possible parce qu'elle est très attendue de la part des habitants.

Et enfin une information qui est importante c'est de vous donner également des nouvelles du Village de marques. Donc c'est un sujet qu'on suit de manière très précise chaque semaine et donc le Village de marques, je vous confirme que les travaux commenceront début juillet. Et donc ça c'est plutôt une très bonne nouvelle pour la ville d'Hautmont et le territoire. Et donc ça veut dire que début des travaux avec des enseignes qui commencent à signer les baux et on a beaucoup d'intérêt de la part d'enseignes commerciales. Donc voilà ça c'est vraiment une bonne nouvelle.

Ensuite vous avez vu et ça, ça nous touchait et de mettre ça sur la mairie, on a mis les mots « liberté égalité fraternité », devise de la République, on mettra également ces mots importants sur les différentes écoles de la ville. Je vous rappelle que c'est une discussion qu'on avait eue dans le cadre malheureusement de l'assassinat de Samuel Paty à l'époque. Et donc voilà ça a été mis sur le fronton du centre culturel, ça va être mis sur les différentes écoles. Après j'ai vu les quelques polémiques malheureuses de Facebook. Je peux vous dire que je suis très, comment dire, très déçu de voir ce type

de polémiques. Je pense qu'il est important dans ces heures où parfois la République est mise à mal de rappeler la liberté, l'égalité, la fraternité. Et je pense que c'est très important de le dire. Notre liberté, elle est chère et on doit la maintenir, on va la garder. Je pense que notre liberté, on l'a depuis des siècles et on doit justement montrer qu'on y est très attaché et écrire « liberté égalité fraternité » n'est pas neutre au niveau d'une mairie. Voilà. Après j'ai entendu les polémiques sur le coût, je tiens à vous dire que, bon j'étais surpris, j'ai demandé à Christophe juste avant le coût des trois lettres, enfin pas des trois lettres, des trois mots qui ont été mis, on est à 408€ pour les trois, donc voilà. Donc si vous voulez j'ai envie de vous dire que cette polémique n'a pas lieu d'être, euh et pour malheureusement vous faire sourire, j'ai ramené un petit pin's qui a été fait à l'époque pour les fêtes de l'abbaye, avec un logo spécifique, un pin's spécifique qui a coûté 5000€. Voilà et donc si vous voulez, je me dis qu'à un moment donné si on veut créer des polémiques c'est une bonne chose pour les réseaux sociaux, il y a des moments où je me dis qu'il a des polémiques qui n'ont pas lieux d'être parce que quand je vois la polémique qu'il y a eu sur cette devise de la République, je me dis qu'il y a des choses bien plus importantes au niveau d'une commune. Et d'ailleurs je vous fais la remarque : ce logo, c'est aussi un peu une copie du logo qui est utilisé par notre opposition et vous constaterez que, je pense que ce logo appartient normalement à la ville. Voilà.

Je voulais vous dire ces mots de manière préliminaire, vous dire aussi que, on va regarder aujourd'hui les budgets de la ville. Dans ces budgets vous allez voir un certain nombre d'actions qui vont être présentées, donc c'est en lien aussi avec le ROB qu'on a, le rapport d'orientations budgétaires qu'on a présenté lors d'un précédent conseil. Ce que je souhaite vous partager : la ville d'Hautmont, elle est beaucoup plus ouverte qu'auparavant et elle joue un rôle de locomotive maintenant, deuxième ville de l'arrondissement, au niveau du territoire. Alors Hautmont a renoué avec l'Agglomération. Elle prend sa part bien évidemment à la défense du territoire que ça soit en matière d'emploi, que ça soit en matière d'entreprise, d'accompagnement des entreprises, mais aussi d'aide aux personnes qui sont parfois les plus défavorisées. Les acteurs économiques, je peux vous dire à aujourd'hui, ils sont très contents qu'Hautmont revienne autour de la table avec l'Agglomération. Hautmont est aussi un partenaire qui compte pour un certain nombre de collectivités. Alors je pense à un certain nombre d'actions qui ont été menées ces derniers mois avec des aides qui viennent de la Région, de l'Etat, du Département ; l'exemple le plus récent étant l'obtention du label « Cité éducative ». D'autres bonnes nouvelles arriveront dans les prochains mois pour la commune et pour le bien des habitants. Et donc c'est vraiment important que notre ville soit ouverte et qu'elle soit partenaire d'autres collectivités. L'autre exemple je peux vous dire que si on a eu un centre de vaccination à Hautmont, je pense que c'était aussi parce qu'on était en lien avec un certain nombre d'acteurs et je pense que s'il n'y avait pas eu ça, on n'aurait pas eu ce centre de vaccination. Après j'ai envie de vous dire, le travail, il va encore durer cinq ans et demi, il est encore important, on a plein de choses à faire et on est très attendu de la part des habitants. Aujourd'hui on va voir le budget. Le budget il est maîtrisé. Donc j'ai un adjoint aux finances qui commence à très bien connaître le budget de la commune et je peux vous dire qu'il est maîtrisé, on va continuer à baisser les impôts, on va continuer à faire attention à nos investissements et à nos dépenses, et là-dessus la maîtrise des budgets est une priorité. On a deux budgets annexes que vous connaissez qui est le budget annexe de l'ANRU, la rénovation urbaine, et le budget annexe du port à sec. Sur ce dernier notamment le budget du port à sec, on a dû travailler avec les services de l'Etat depuis fin mars pour le remettre au carré. Et vous verrez, Christophe va vous expliquer après, il y avait un certain nombre de choses notamment un emprunt qui n'était pas dans la bonne case, il était dans le budget général, il fallait le mettre dans le budget du port à sec. Et donc pour ce faire, on a été alertés par les services de l'Etat, on a travaillé avec eux, et c'est pour ça que j'ai décidé, en accord avec les services de l'Etat, de décaler la date du conseil municipal, et d'aller au-delà de la date du 15 avril. Donc il n'y a pas eu, contrairement à ce que j'ai pu lire, de volonté de notre part de retarder le conseil ou en tout cas d'avoir des craintes par rapport à la tenue des budgets. On a vraiment travaillé avec l'Etat et les services de la Trésorerie pour justement bien faire les choses et pouvoir vous présenter aujourd'hui un budget général, un budget annexe port à sec, un budget annexe ANRU sincères.

Dans la délibération, dans les délibérations du conseil municipal, vous verrez aussi qu'on va commencer à travailler sur la démocratie participative. On veut mettre en place le Conseil des aînés et ça sera présenté par Caroline GIGAREL. On aura également un travail à faire au niveau du Conseil des jeunes qu'on peut appeler le conseil municipal des jeunes, et on va également mettre en place des conseils de quartier. Donc la première pierre à l'édifice de la démocratie participative, on est sur la partie Conseil des aînés et viendront ensuite les conseils de quartier et le conseil municipal des jeunes ou le conseil des jeunes. Dans ce conseil municipal vous constaterez aussi que, on va continuer à donner des moyens aux associations, aux quartiers, aux maisons de quartier et aussi aux écoles parce que c'est une priorité pour la ville. Et vous verrez que dans les décisions que nous allons prendre aujourd'hui nous verrons qu'il y a des moyens qui sont donnés et nous voulons vraiment accentuer cet aspect. Voilà donc j'ai envie de vous faire un peu ce propos introductif en ayant, excusez-moi, peut-être pris un peu de temps pour vous donner beaucoup d'informations mais voilà je pense que c'est important de l'introduire. Et maintenant je laisse la parole à Christophe GIGAREL. Ah non avant il y a le procès-verbal oui. Donc vous l'avez eu. Est-ce qu'il y a éventuellement des remarques ? Non. Je propose de voter. Qui est favorable ? Unanimité merci.

Stéphane WILMOTTE : Je laisse la parole à Christophe GIGAREL.

Christophe GIGAREL : Merci. Bonsoir à toutes et à tous. Donc on va commencer la séquence finances par le vote des comptes de gestion qui doit intervenir avant le vote des comptes administratifs. Le compte de gestion est établi par le comptable public. Il retrace les opérations budgétaires de l'année en dépenses et recettes sur l'implantation analogue au compte administratif. Il comporte notamment une balance générale de tous les comptes tenus par le comptable mais également un bilan comptable de la collectivité qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité. Donc vous avez reçu dans vos documents les trois, donc on va commencer par la ville, les trois comptes de gestion. Je ne sais pas s'il y a des questions. Il n'y a pas de présentation spécifique sur le compte de gestion. Donc s'il n'y a pas de questions je propose d'approuver le compte de gestion relatif au budget général du comptable public pour l'exercice 2020, sachant que le compte de gestion visé certifié conforme à l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Stéphane WILMOTTE : Pas de questions ? On peut passer au vote ? Oui ? Qui est favorable ? Unanimité merci.

Christophe GIGAREL : Donc même délibération sur le budget annexe ANRU, je vous propose également. Pas de remarques de la part de l'ordonnateur. Je propose également...

Stéphane WILMOTTE : Est-ce que vous avez des questions ? Non ? Je vous propose de passer au vote. Qui est favorable ? Unanimité. Merci.

Christophe GIGAREL : Et troisième délibération concernant le port à sec, toujours sur le compte de gestion. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ?

Stéphane WILMOTTE : Pas de questions ? On vote. Qui est favorable ? Merci. Unanimité.

Christophe GIGAREL : Donc maintenant, on entame la partie compte administratif. Donc le compte administratif, vous l'avez reçu en global et vous avez normalement sur votre table le rapport. Alors cette année, on a essayé d'économiser quelques feuilles de papier puisque l'ensemble des comptes de gestion, comptes administratifs et budgets primitifs, ça représente à peu près 700 pages. Donc on a décidé, normalement, vous avez un rapport, un rapport complet pour chaque groupe, sinon vous l'avez reçu par mail. Je vous propose simplement de travailler sur le rapport de présentation. Je vais en faire une lecture assez rapide et synthétique, n'hésitez pas à me poser des questions ou faire des remarques si nécessaire.

Donc on commence par la partie budget principal. Donc au niveau des résultats 2020, même si ça avait déjà été abordé au niveau du ROB, au niveau de la section d'investissement donc les dépenses 2020 se montent à 2 885 000€, les recettes à 3 574 000€, ce qui donne un résultat de l'exercice 2020 de 688 000€.

Je vous épargne aujourd'hui tout ce qui est centaines, dizaines et euros et centimes pour avoir une lecture un peu plus simple. Donc résultat de l'exercice 2020, 688 000€. On rappelle le résultat de clôture 2019 qui était donc de 1 471 000€, ce qui donne un résultat de clôture 2020 pour la section d'investissement de 2 159 000€. Au niveau fonctionnement on a les dépenses 11 341 000, les recettes 16 103 000, donc un résultat de l'exercice 2020 de 4 762 000€. On avait l'aspect assez exceptionnel de ce résultat par rapport à la crise Covid qu'on a vécue. En 2019 le résultat de clôture s'élevait à 4 898 000€ dont la moitié avait été versée à l'investissement 2020. Ce qui donne un résultat de clôture 2020 de 7 211 000€ sur la partie fonctionnement, donc un résultat total de 9 371 000 euros. Donc au niveau des inscriptions sur le budget 2021, donc l'excédent de fonctionnement se réinscrit donc en section d'investissement pour 2 159 000€. Il reste 2 110 000€ de dépenses d'investissement engagées non mandatées donc reportées sur 2021 ; 6 168 000€ de recettes d'investissement justifiées non perçues. Et quant à l'excédent de fonctionnement de 7 200 000€, il va être splitté sur deux parties donc une première partie en excédent de fonctionnement capitalisé, donc inscrit en recette d'investissement pour 5 605 000€, et le reliquat 1 605 000€ est inscrit en excédent de fonctionnement reporté. Donc voilà pour la présentation générale. Par défaut je continue s'il n'y a pas de questions.

Donc après sur la suite du document, vous avez systématiquement donc d'abord la section de fonctionnement dépenses-recettes, section d'investissement dépenses-recettes, une première page qui présente la synthèse simplement par chapitre et vous avez ensuite le détail de chaque chapitre par article. Donc simplement quelques éléments sur les dépenses de fonctionnement, on l'avait vu pendant le ROB, donc le montant global simplement de 11 341 000€. Donc dans les grands postes on va retrouver les charges à caractère général fortement impactées par la crise Covid avec un peu moins de 75% de réalisation par rapport au budget ; les charges de personnel à 3 620 000€ ; les charges de gestion courante donc le chapitre 65 dans lequel on trouve notamment les subventions vers les budgets annexes, vers le CCAS, la Caisse des écoles, pour 3 244 000€, également fortement impactées par la crise Covid, et le dernier poste notable c'est la partie charges financières chapitre 66 pour 348 000€. Voilà c'est, ça reste, comme évoqué pendant le ROB des dépenses de fonctionnement, je pense, parmi les plus faibles depuis un certain nombre d'années je n'ai pas remonté, mais au moins sur les cinq six dernières années c'est vraiment le budget le plus faible en dépenses de fonctionnement qu'on ait connu depuis, depuis longtemps. Vous avez ensuite le détail par chapitre, je ne vais pas tout lister vous avez vraiment le détail de l'ensemble des dépenses, que ça soit du chapitre 11, le 12 etc. Alors on n'a pas forcément la notation des pages mais je vous invite à aller directement à la partie, tournez quelques pages, sur la partie recettes de fonctionnement. Sauf si vous avez encore une fois des remarques. Sur les recettes de fonctionnement, donc on retrouve les 2 449 000 qui étaient reportés de l'année précédente. Les grandes lignes également évoquées assez, assez longuement pendant, pendant le ROB, 193 000€ de produits des services avec une année très faible mais forcément marquée par la crise Covid. Et les deux postes principaux avec 6 900 000€ sur la partie Impôts et taxes et 8 900 000€ sur la partie dotations. On remarque qu'on est vraiment une ville majoritairement subventionnée à travers les dotations et on va voir cette année que c'est encore plus marqué par rapport aux modifications loi de finances. Et on trouve par exemple voilà sur la partie produits et services c'est moins de 2% finalement des recettes, on va trouver des villes où ces produits des services sont bien plus élevés notamment sur des villes touristiques etc. Donc on est vraiment une ville fortement liée aux dotations de l'Etat. Voilà.

Donc je vous invite également à tourner quelques pages pour aller directement à la partie investissement, si pas de remarques. Donc au niveau des dépenses d'investissement, une année de transition avec des dépenses d'investissement relativement limitées à la fois par la crise Covid et à la fois le changement d'équipe municipale le temps de lancer les sujets. Donc sur les principaux postes on va retrouver les charges financières donc le remboursement du capital au chapitre 16 pour 1 170 000€ ; un certain nombre d'opérations non individualisées, ce qu'on appelle les OPNI, pour 365 000€, et vous avez ensuite le détail pour chacune des opérations d'investissement, notamment sur la partie RHI, un peu d'accessibilité, on va retrouver d'autres postes comme le démarrage de la chapelle Saint-Eloi, du stade Dembiermont, et il y avait notamment un poste assez important sur les travaux friches habitat qui

correspondait à un certain nombre de démolitions ou d'acquisitions notamment sur la partie haute de la rue de Boussières hors périmètre RHI.

Si pas de remarques, je continue. Je vous invite à tourner quelques pages, donc vous avez tout le détail vraiment des opérations notamment chapitre 21, chapitre 23. Et vous arrivez ensuite à la partie recettes d'investissement. Les recettes d'investissement donc, sur les grands postes, on va retrouver tout ce qui est immobilisations corporelles au chapitre 10 - en fait dedans vous avez le remboursement de la TVA, le FCTVA, et 2 449 000€ d'excédent de fonctionnement capitalisé, ça c'est le principal poste ; sur les opérations d'ordres bien sûr avec le transfert entre sections ; un peu de subvention de la Région, et les autres immobilisations financières pour 500 000€. Des questions, des remarques ? Donc si vous balayez quelques pages, vous retrouvez ensuite l'état des restes à réaliser validés par la trésorerie. Ces restes à réaliser sont bien sûr réinscrits au BP 2021 et on les retrouvera tout à l'heure en crédits reportés.

Stéphane WILMOTTE : Est-ce qu'il y a des questions ? Non ? Je propose de... alors on est sur un compte administratif, la règle veut que le maire sorte de la salle. Je vous propose de désigner Christophe pour procéder au vote. Qui est favorable pour que ce soit Christophe qui fasse le vote ? Merci. Je sors de la salle.

Christophe GIGAREL : Bon je vous propose de procéder au vote. Qui est pour ? Abstention ? Sept abstentions. Merci. Monsieur le maire peut revenir pour la délibération suivante.

Donc on passe maintenant au compte administratif concernant le budget annexe ANRU. Vous avez également le rapport en jaune sur votre table. Donc concernant les résultats 2020, en section d'investissement donc 1 975 000€ en dépenses ; en recettes 1 741 000€ ; ce qui donne un résultat d'exercice 2020 de -233 000€ ; le résultat de clôture 2019 était également déficitaire de moins 3 926 000€ ; ce qui donne un résultat de clôture pour la section d'investissement, un déficit de 4 160 000€. On en parlera plus tard de ce déficit. Concernant le fonctionnement, dépenses 320 000€ ; recettes 1 623 000€, ce qui donne un résultat de l'exercice de 1 302 000€. On rappelle que le résultat de clôture 2019 se montait à 1 625 000€ qui avait été intégralement versé à l'investissement en 2020. Voilà par exemple sur les 1 741 000€ de recettes en fait il y a 1 625 000€ qui proviennent des résultats de clôture 2019. Ce qui donne un résultat de clôture 2020 pour la section de fonctionnement de 1 302 000€, et donc un résultat total pour le budget annexe ANRU déficitaire de 2 857 000€. Au niveau des écritures qu'on passera sur le BP 2021 donc le déficit d'investissement donc sera forcément impacté sur le déficit d'investissement pour 4 160 000€. Il reste 451 000€ de dépenses d'investissement engagées non mandatées. Ce qui donne un total de 4 611 476€. Petite différence donc on va commencer à parler un peu des, de ce qu'il va y avoir sur le BP 2021. Jusqu'en 2019 il y avait des recettes d'investissement justifiées non perçues qui étaient inscrites sur cette ligne-là. En 2019, il y avait 2 400 000€ d'inscrits. Les recettes d'investissement justifiées non perçues étaient inscrites donc au chapitre 16. Normalement pour inscrire, pour garder des recettes en reste à réaliser, on doit avoir les justificatifs qui vont avec. Notamment si on inscrit du chapitre 16 soit on a un contrat d'emprunt qui est signé, soit on a des opérations que l'on va faire depuis le budget principal. Il n'y avait ni de contrats d'emprunt signés ni d'opérations inscrites au BP de la ville. Donc on avait clairement sur le compte administratif 2019 un équilibre qui était fait, que nous considérons réalisé de manière fictive. Voilà on en reparlera après sur les mouvements qu'on verra sur le BP de la ville. C'est assez technique mais voilà je commence l'explication à ce niveau-là. Concernant l'excédent de fonctionnement de 1 302 000, il est lui inscrit donc on le capitalise lui au 10-68 donc en recette d'investissement. Il y a déjà des questions, des remarques ?

Ok, on va dérouler de la même manière, budget beaucoup plus simple, sur le budget annexe. Donc sur les dépenses de fonctionnement, on trouve simplement les charges financières donc sur la partie fonctionnement, pour rappel, c'est la partie intérêts que l'on paye donc pour 320 000€. Rien ni au chapitre 11 ni au 23, donc on trouve que du 66 intérêts de la dette. Vous pouvez passer les pages suivantes qui concernent les détails. On arrive à la partie recettes de fonctionnement : recettes de fonctionnement pour

1 623 000€ qui se décomposent en 1 530 000€ de subvention de la ville et 93 000€ de subvention pour le terrain Géhu. Pour rappel ou pour explications, les budgets annexes sont subventionnés par la ville. Aujourd'hui la subvention qui est versée couvre l'intérêt du capital de la dette et les éventuelles charges du chapitre 11, donc en l'occurrence les 1 530 000€ couvrent, subvention de la ville, couvrent le chapitre 16 et le chapitre 66, donc tout ce qui est remboursement de la partie ANRU. Au niveau des dépenses d'investissement, si vous tournez quelques pages, donc on retrouve le solde d'exécution de la section d'investissement reporté, donc le déficit de 3 926 000€ donc reporté de l'année précédente. Au niveau des dépenses 1 210 000 de remboursement du capital de la dette et aux chapitres 21 et 23, un certain nombre de travaux pour à peu près 765 000€ qui correspondent aux travaux sur la rue Odette, sur la fin de l'école Fontaine phase 2, sur le terrain Géhu, il y avait aussi un petit reliquat de plantations en début d'année. Donc voilà pour 765 000€ environ de travaux sur le budget ANRU en 2020. Vous avez le détail du chapitre 16 et les différentes opérations d'investissement dans les pages suivantes, et vous trouvez ensuite des recettes d'investissement donc en réalisé total sur l'année de 1 741 000€. On va trouver au chapitre 10 donc l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 1 625 000€, donc ce qui vient de l'année précédente, et 96 000€ de fonds de compensation de la TVA. Au chapitre 23 c'est un sujet un peu technique c'était juste pour, sur une avance sur un de nos prestataires. Est-ce que vous avez des questions sur le compte administratif ANRU ? En dernière page, vous avez les restes à réaliser qu'on retrouvera sur le budget primitif 2021.

Stéphane WILMOTTE : S'il n'y a pas de questions, je vous propose de faire la même chose que tout à l'heure, précédemment. Donc est-ce que vous êtes d'accord pour laisser le vote à Christophe GIGAREL, qui est favorable ? Merci. Je laisse Christophe.

Christophe GIGAREL : Donc je vous propose de procéder au vote. Qui est pour ? Unanimité merci.

Donc le temps que Monsieur le Maire revienne on passe à la délibération suivante, donc le compte administratif du budget annexe port à sec. Le petit livret bleu. Même principe de présentation : sur les résultats 2020 en section d'investissement 400 000€ de dépenses pour 945 000€ de recettes, soit un résultat d'exercice de 544 000€. Déficit de clôture de l'année précédente de 2 980 000€ soit un déficit de clôture donc pour l'année 2020 en section d'investissement de 2 435 000€. Côté fonctionnement 135 000€ de dépenses, 464 000€ de recettes ce qui donne un résultat pour l'exercice 2020 de 328 000€. Le résultat de clôture 2019 avait été intégralement versé à la section d'investissement donc le résultat de clôture 2020 se monte à 328 000€, ce qui donne un résultat global pour les deux sections réunies d'un déficit donc de 2 107 195€. Donc au niveau des inscriptions au niveau du budget primitif 2021, on va retrouver le déficit d'investissement donc pour 2 435 000€, il reste des dépenses d'investissement engagées non mandatées pour 32 000€. Même principe que pour le budget ANRU, il y avait encore sur le CA 2019 des recettes d'investissement justifiées non perçues qui se montaient en 2019 à 2,1 millions d'euros. Même principe : recettes d'investissement justifiées qui étaient non justifiées pour nous inscrites au chapitre 16, sans contrat de prêt, sans mouvement depuis le budget principal. Donc on avait un compte administratif 2019 qui était équilibré pile-poile à zéro. Nous avons donc désinscrit ces recettes qui ne sont pas justifiées pour faire apparaître le déficit sur le budget port à sec. Et pour finir donc simplement l'excédent de fonctionnement capitalisé sera inscrit en section d'investissement en recettes au 10-68 sur le budget primitif 2021.

Si pas de questions, je poursuis. Donc sur les dépenses de fonctionnement on retrouve essentiellement deux postes : donc les charges à caractère général chapitre 11 pour 14 000€ qui correspondent aux charges d'entretien du bâtiment, on va passer par les chenaux, les ponts-roulants, les armoires électriques, la télésurveillance etc. Je vous passe le chapitre 65 et ses 0,27€, c'est juste pour traiter techniquement les arrondis de TVA. Et le poste important ça reste la charge financière pour 121 000€ donc qui correspond au remboursement des intérêts de la dette sur le port à sec. Vous avez le détail du chapitre 11-65, 65-66 ensuite. On arrive ensuite aux recettes de fonctionnement pour 464 000€ : le poste principal c'est la subvention de la ville au chapitre 74 pour 408 000€ et au chapitre 70 vente de

produits, vente de produits qui correspond aux locations réalisées en 2020 location des halles pour 55 000€.

Si pas de questions, je continue au niveau des dépenses d'investissement. Dépenses d'investissement pour 400 000€ en 2020, alors 400 000€ qui se décomposent en 273 000€ de remboursement du capital de la dette et 127 000€ d'immobilisations donc de travaux réalisés globalement donc des travaux sur plutôt des, on va dire, des queues de projets ou un certain nombre de choses comme le portail, le bardage, l'achat de matériel de télésurveillance, etc. Donc si vous tournez quelques pages, vous arrivez aux recettes d'investissement, recettes d'investissement pour 945 000€. Trois postes : le poste principal donc le chapitre 13 les subventions d'investissement, c'était les dernières subventions qui étaient attendues donc 293 000€ de subventions de l'Etat en DSIL et 350 000€ du Département qui soldent l'ensemble des subventions qui étaient attendues pour le port à sec. Au chapitre 10 donc les dotations, c'est l'excédent de fonctionnement capitalisé donc de 268 000€. La dernière ligne au chapitre 16, c'est les cautions pour la location donc cette année on aura un mouvement inverse pour la restitution de caution en dépenses d'investissement. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Je vous propose de passer au vote une fois que Monsieur le Maire sera sorti.

Stéphane WILMOTTE : Donc même principe je vous propose de laisser Christophe faire le vote. Qui est favorable ? Voilà je laisse Christophe.

Christophe GIGAREL : Qui est pour le budget du port à sec ? Abstention ? Sept abstentions. Merci à vous.

Stéphane WILMOTTE : Merci à vous. Et bien on va continuer avec une équipe qui gagne. Christophe.

Christophe GIGAREL : Donc présentation des budgets primitifs 2021, on commence par la ville. Donc idem vous avez le document complet dans vos bannettes, enfin dans vos bannettes, dans vos mails. Je vous invite à prendre le rapport synthétique. Donc budget primitif pour la partie budget principal. En section de fonctionnement il va s'équilibrer en dépenses et en recettes à 17 millions, 17 482 000€. En section d'investissement, il va s'équilibrer à 19 471 000€ avec au niveau des dépenses donc 2 110 000€ en crédits reportés, une inscription en nouveaux crédits au BP donc 17 360 000€ donc pour atteindre les 19 471 000€. Au niveau des recettes de la section d'investissement 6 168 000€ de crédits reportés, inscription de 11 142 000€ au BP et 2 159 000€ en excédent d'investissement reporté qu'on vient de voir juste avant lors du compte administratif. Ce qui donne un budget total 2021 pour le budget principal de 36 953 000€. Donc on va balayer les différentes sections en commençant par la section de fonctionnement sur la partie dépenses. Alors on a vu la majorité des postes pendant le ROB, en tous cas les postes principaux. Bon je ne vais pas tout détailler notamment on va rester au niveau des chapitres sauf si vous avez des questions on pourra se débrancher vraiment dans le détail. Dans les grandes masses au niveau des dépenses de fonctionnement, donc au niveau des dépenses de gestion courante, on affiche un budget primitif en baisse d'un peu plus de 700 000€ par rapport à 2020 avec notamment donc une baisse des charges à caractère général, donc le chapitre 11, on inscrit 5 135 000€, une baisse de 120 000€. Une baisse également du chapitre 65 à 3 720 000€ donc une baisse d'à peu près 750 000€ notamment à travers la reprise des festivités en direct. Et le chapitre 12, les charges de personnel en augmentation à 4 072 000€ avec bien évidemment la mise en place de nouveaux services comme la police municipale, la halte-garderie dont on parlera tout à l'heure, le renforcement de la politique de la ville et également la partie « Cité éducative ». Donc ce qui nous donne globalement donc une, une maîtrise parfaite des dépenses avec une baisse voilà de de 700 000€. On trouve donc également les charges financières pour 274 000€, le remboursement de l'intérêt. Un peu de charges exceptionnelles notamment concernant l'indemnité, qu'on a voté le mois dernier, pour la partie Graine des pains, c'est pour cela que la partie charges exceptionnelles est un peu élevée cette année. Toujours des dépenses imprévues pour 150 000€. Et vous avez ensuite en bas de page les opérations d'ordre donc notamment tout ce qui est amortissements au chapitre 42. Et au chapitre 0-23 si on matérialise le virement à la section investissement, c'est-à-dire vraiment ce qui est l'excédent de fonctionnement bascule vers la

section d'investissement à travers le chapitre 023 pour arriver donc au 021. Globalement on présente un budget primitif qui est parfaitement en phase avec ce qu'on a présenté lors du rapport d'orientations budgétaires. Avant d'oublier donc ça n'impacte, petite aparté sur le chapitre 65, au niveau du montant du chapitre c'est correct, au niveau du BP précisément il y a un petit ajustement sur la subvention du CCAS, on en parlera tout à l'heure, qui est affichée vraiment dans le document avec le détail à 365 000€ en fait il s'agit de 370 000€. Et on ajustera sur un article concernant le 657-38 pour ajuster donc, pour garder le montant total au chapitre 65, c'est un point de détail mais donc comme il y avait une coquille, on corrige en direct.

Je ne sais pas si vous avez des questions, des remarques déjà. Monsieur BOTTEAU.

Stéphane WILMOTTE : Monsieur BOTTEAU et Monsieur JAMES.

Monsieur JAMES : (Inaudible)

Stéphane WILMOTTE : Prenez le micro Monsieur James parce que sinon... Monsieur James, le micro s'il vous plaît.

Pierre JAMES : Pardon.

Stéphane WILMOTTE : Prenez le micro sinon on ne va pas vous entendre au niveau des gens qui nous regardent...

Pierre JAMES : Alors une demande d'information plutôt sur le 0-11 charges à caractère général, vous comparez le budget 2020 avec le budget 2021 mais si on prend le réalisé 2020 avec le budget 2021, cela fait une différence de plus 1 215 000.

Christophe GIGAREL : Je pourrais vous présenter, faire la même comparaison sur les budgets 2017-2018-2019 et vous verrez que l'écart est encore plus important. C'est le principe sur les budgets d'avoir, on est bien sûr des budgets qui sont, donc on a eu déjà la discussion lors du ROB, on présente les éléments lors d'un budget au BP c'est le maximum de montants qu'on pourra dépenser. Evidemment l'exécution d'un budget, on est toujours sur une volonté d'être bien en-dessous sur les dépenses de fonctionnement et au-dessus sur les recettes de fonctionnement. On inscrit on va dire entre guillemets le minimum de recettes, on espère aller en chercher plus, et sur les dépenses, et on affiche toujours, on prend toujours des marges de sécurité sur un certain nombre de postes. C'est le principe et on va dire que c'est le principe dans toutes les communes et je vous invite à faire ce comparatif, on l'a évoqué par exemple dans le ROB, notamment pour calculer, pour afficher la capacité d'auto-financement. Toujours une difficulté si on affiche, si on calcule les capacités d'auto-financement sur des BP, on affiche des capacités d'auto-financement qui sont ridiculement basses par rapport à ce qu'on obtient au final. Au niveau du ROB on avait affiché une capacité d'auto-financement d' 1,9 million, notre objectif est au moins de finir, on va le dire clairement entre 2,5 millions et 2,8 millions. Je ne sais pas si je répons à votre question mais c'est une pratique courante...

Stéphane WILMOTTE : C'est une pratique courante en fait.

Christophe GIGAREL : Voilà on est obligés d'avoir une approche prudente sur les dépenses et donc d'avoir des postes qui sont clairement. Il y a des postes qui sont taillés on va dire de manière assez fine parce qu'une certaine récurrence dans les dépenses, et d'autres dépenses pour lesquelles on est obligés de tailler beaucoup plus large par sécurité.

Stéphane WILMOTTE : Monsieur BOTTEAU ? C'est bon ? D'accord

Christophe GIGAREL : OK Si pas d'autres...

Pierre JAMES : N'empêche quand même que ça fait un écart important d' 1,2 million.

Christophe GIGAREL : Je pourrais vous ressortir, on ne va pas le faire en séance, mais je pourrais vous ressortir le comparatif des budgets primitifs et des comptes administratifs, je les ai sur PC donc on peut prendre le temps en fin de séance, de 2017 à 2019 vous verrez que l'écart est encore plus important. On a eu des écarts certaines années d' 1,5 million.

Stéphane WILMOTTE : Monsieur James.

Pierre JAMES : Oui non mais de toutes façons ça je ne discute pas c'est parce que moi ça me paraissait un peu particulier quoi de partir sur un BP qui avait été calculé avec, comme vous le disiez tout à l'heure, enfin on va pas passer son temps là-dessus mais c'est une remarque que je voulais.

Stéphane WILMOTTE : Non mais c'est une question intéressante, on vous explique en fait.

Christophe GIGAREL : Effectivement on va avoir une différence très importante entre la manière dont on budgète dans une entreprise où on se donne des objectifs et globalement on va essayer d'être entre 98 % et 102 % de l'objectif, et des budgets dans les communes où on va cibler plutôt en dépenses, en pourcentage d'exécution de la dépense plutôt à 70 ou 80 %. Dans une entreprise, on se dit il faut faire un budget le plus précis possible et si on s'en écarte c'est qu'on a eu un problème d'ajustement. Autant sur la ville si on inscrit trop bas on est obligés de revenir systématiquement pour passer des décisions modificatives. Pour rappel sur les dépenses, on est au chapitre, on ne peut pas dépasser, dépenser plus que ce qui est inclus au chapitre. Donc forcément et vous pouvez faire le tour de toutes les communes, c'est une pratique qui est courante et qui est normale. Après je vous l'accorde, le rapport de présentation a toujours été présenté comme ça, on traitera effectivement en fin d'année les résultats, effectivement clairement mon objectif n'est pas de dépenser 5 135 000€ au chapitre 11 cette année. Mais bien en-dessous.

Je poursuis sur les recettes de fonctionnement. Recettes de fonctionnement donc sur les principaux postes donc idem des éléments vus pendant le rapport d'orientations budgétaires. Au chapitre 70 le produit des services donc on est au-dessus en prévision de l'année 2020 qui avait été sinistrée. On reste assez prudent même si globalement voilà les prestations sont plus vendues cette année que l'année dernière, donc on a inscrit 191 000€. Au niveau des impôts et taxes et dotations et participations donc une petite explication donc globalement les recettes sont en hausse : on prévoit à peu près 300 000€ de recettes en plus, avec des ajustements entre la partie impôts et taxes et dotations et participations. Par rapport à la loi de finances 2021 donc on verra on a une délibération plus tard, on ne touche plus le produit de la taxe d'habitation. On est compensés en partie à travers la taxe foncière sur les propriétés bâties, on va récupérer donc le taux départemental qui va se rajouter au taux communal. Donc on perd une certaine somme en taxe d'habitation on en récupère une autre sur la taxe foncière, mais ça ne se compense pas naturellement. Donc il y a un coefficient correcteur qui est appliqué, donc il y a une dotation qui nous est rajoutée pour corriger cet impact. Et cette dotation plutôt que d'arriver en impôts et taxes, elle arrive en dotations. Donc globalement si vous regardez dans le BP, vous avez tout le détail des différents articles : impôts et taxes ça baisse, dotations ça augmente. Donc il y a à peu près, il y a déjà un premier effet. Il y a également la dotation de solidarité urbaine qui augmente comme on l'avait annoncé lors du débat d'orientations budgétaires d'à peu près 100 000€. Donc à peu près 100 000€ on va dire sur la partie taxes, 100 000€ sur DSU, à peu près 100 000€ également sur la partie CAF, où on a un certain nombre de nouvelles subventions à aller chercher notamment avec l'ouverture de nouveaux services, un certain nombre d'éléments que l'on va chercher en plus cette année. Donc globalement on est, une variation, alors même remarque Monsieur James, on est là sur l'approche effectivement comparatif BP-BP, avec une approche prudente, l'objectif étant sur la partie recettes de minimiser les recettes par rapport à ce qu'on pense pouvoir aller chercher réellement. Donc environ 340 000€ à peu près de prévus en recettes en plus et c'est tout pour la partie recettes avec juste simplement en bas de page donc l'excédent de fonctionnement reporté de 2020 de 1 605 000€ donc pour arriver à la fois en dépenses et en recettes à 17 482 000€. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ?

Stéphane WILMOTTE : Monsieur JAMES une question ?

Pierre JAMES : Non, non.

Christophe GIGAREL : Je vous propose de passer au vote. Alors pour le vote on est censés, c'est pas on est censés, on vote au chapitre, chapitre par chapitre. Donc ça fait un certain nombre de votes. Pour faciliter les opérations de vote, je vous propose de voter, si vous en êtes d'accord, la section dans sa totalité sauf si vous souhaitez voter des chapitres de manière isolée.

Stéphane WILMOTTE : Vous nous dites hein ? On fait la totalité ? On rassemble ?

Pierre JAMES : On fait la totalité

Stéphane WILMOTTE : D'accord. OK

Christophe GIGAREL : Donc concernant la section de fonctionnement que ce soit pour la partie dépenses et recettes, donc pour l'ensemble des chapitres indiqués sur votre rapport, qui est pour ? Abstention ? Sept abstentions. Merci.

Christophe GIGAREL : Concernant la partie investissement, on démarre par les dépenses. Alors on peut peut-être passer un petit peu de temps sur le sujet. On va d'abord passer les opérations spécifiques pour le budget annexe ANRU et le budget annexe Port. Donc comme évoqué, donc les budgets annexes ont été équilibrés jusqu'en 2019 par des restes à réaliser en recettes qui n'avaient pour nous pas de matérialité. Donc le travail qui a été fait que ce soit avec la trésorerie ou avec la préfecture, donc on a à peu près sur le budget ANRU, à peu près 3 millions d'euros de déficit d'investissement à rattraper, donc la solution retenue pour le budget ANRU c'est de verser une subvention exceptionnelle d'investissement donc il se traduit donc par deux lignes donc en gros ça va être 2 950 000€ pris du budget ville et qui va arriver en recette d'investissement côté ANRU pour équilibrer et rattraper donc le budget le déficit ANRU. Donc vous avez deux lignes mais c'est un peu technique parce qu'on récupère des crédits reportés donc du 204 globalement donc voilà au 204 on va verser 2 950 000€ pour l'ANRU. Concernant le port, Monsieur le Maire a commencé à l'évoquer, on a une délibération spécifique. Globalement le port il y a eu 4 emprunts de pris directement sur le port pour un montant de 6 700 000€. Fin 2017 un emprunt a été pris sur le budget ville de 3 500 000€ qui a servi à financer les investissements du port. Donc globalement on s'est retrouvé avec un déficit d'investissement côté port parce que donc une partie des investissements ont été payés par l'emprunt qui était passé côté ville. On a un déficit côté port et on a un emprunt positionné côté ville alors qu'il a servi à payer des dépenses côté port. Donc l'emprunt a été réaffecté par décision du maire sur le budget port. Au niveau des budgets ça se traduit comment ? C'est globalement pour simplifier donc on enlève parce que donc à un moment donné les recettes quand on a contracté cet emprunt on a inscrit des recettes d'investissement. Comme on ne peut pas faire des recettes en moins on inscrit des dépenses d'investissement. Donc on inscrit en dépenses d'investissement au chapitre 16 le capital restant dû de cet emprunt donc il se monte à 3 054 000€, et on va retrouver donc en recette d'investissement ces 3 054 000€ on va les retrouver en recette d'investissement côté port pour équilibrer le budget. Vous m'arrêtez si pas clair, si vous souhaitez plus de précisions. Donc voilà pour deux opérations très spécifiques côté investissements qui correspondent déjà à peu près à 6 millions d'euros qui sortent du budget ville vers les budgets annexes pour les équilibrer.

Au niveau des autres dépenses d'investissement, je vais passer sur les postes principaux. Donc on inscrit un certain nombre en chapitre 20 donc les immos incorporelles c'est tout ce qui va, pour couvrir notamment les charges d'études donc un budget conséquent avec un centre d'études qui sont lancées où on se laisse la capacité de lancer un certain nombre de sujets, pour environ 350 000€. Donc le 204 ça concernait, je vous, donc le 204 on l'utilise pour l'ANRU. Vous trouvez ensuite au 21, au 23 les OPNI, les opérations non individualisées. Donc entre les crédits reportés et les nouvelles inscriptions, ça représente à peu près un peu moins de 1 600 000€. Et une ligne pour les opérations d'équipement donc qui est la dernière ligne sur la partie dépenses d'équipement avec 1 782 000 en crédits reportés, on inscrit

8 400 000 au BP pour un total d'environ 10 271 000€. Egalement petite explication pour tout ce qui est investissement, on a deux possibilités soit on les traite en opérations vraiment identifiées donc on aura ensuite le vote sur les opérations, soit on le traite dans le cadre d'opérations non individualisées notamment pour un certain nombre de petits travaux courants qui ne font pas l'objet d'opérations spécifiques. Les opérations d'investissement donc vous allez retrouver à la fois sur le 21-23 et sur la partie opérations. Donc ce qui nous donne un budget y compris la partie ANRU donc de dépenses d'équipement 2 millions de crédits reportés, 13 millions 100 au BP, pour un total d'environ 15 200 000. Sur les opérations financières donc on a déjà parlé de l'opération du port, reste la partie emprunts et dettes assimilées. Donc on voit là aussi en comparatif par rapport au BP 2020, une baisse sensible sur la partie remboursement en capital, ça correspond à la bascule de l'emprunt de la ville vers le port. Forcément donc on a 219 000€ de remboursement du capital en moins côté ville, forcément on va trouver l'opération équivalente côté port. J'aurais pu faire la remarque déjà en dépenses de fonctionnement, on a également un impact sur le remboursement des intérêts qui était visible sur le côté ville. 150 000€ de dépenses imprévues ensuite au 10 et au 13 ce sont des sujets un peu techniques. Et on trouve également en bas donc des opérations d'ordres, il y a toujours les 864€ donc chaque année pour le bail emphytéotique pour l'avenue Leclerc et 45 000€ d'opération patrimoniale, ça correspond au crématorium, vous avez une ligne d'écriture en dépenses et recettes simplement pour inscrire l'opération dans le patrimoine de la ville. Voilà ce qui donne un budget d'investissement pour 2021 avec les crédits reportés donc de 19 471 000€. Est-ce que vous avez des remarques, des questions ? Non ?

Concernant les recettes. Première ligne sur les subventions d'investissement il reste 1 506 000 en crédits reportés, on inscrit 1 177 000 au BP pour donner donc 2 684 000 de subventions. Au niveau des opérations financières on trouve au chapitre 10 280 000€ c'est la récupération de la TVA. L'excédent de fonctionnement capitalisé 5 605 000€ c'est donc l'excédent de fonctionnement 2020 sur la partie qui a été inscrite sur l'investissement. Et toujours 4 662 000€ pour les autres immobilisations financières. Vous trouvez en bas de tableau les opérations d'ordre notamment le virement depuis la section de fonctionnement pour 3 825 000€, au 40 tout ce qui est amortissements et l'opération patrimoniale donc évoquée juste avant. Et également le dernier chiffre important : 2 159 000€ d'excédent d'investissement reporté. On retrouve bien les 19 471 000€ en recettes d'investissement donc avec toujours l'équilibre du budget en dépenses et recettes par sécurité. Est-ce que vous avez des remarques, des questions ? Non ?

Donc même principe au niveau du vote on doit voter au chapitre. Moi, je propose de faire un vote si vous en êtes d'accord pour l'ensemble de la section d'investissement d'abord en dépenses et on fera ensuite pour la partie recettes.

Stéphane WILMOTTE : Est-ce que vous êtes d'accord ? Christophe ? Merci.

Christophe GIGAREL : OK. Qui est pour section d'investissements partie dépenses ? Abstentions ? Sept abstentions.

Même vote au niveau de la partie recettes. Également vote pour la totalité de la section si vous êtes d'accord. Donc qui est pour ? Abstentions ? Sept abstentions.

Stéphane WILMOTTE : Merci

Christophe GIGAREL : Ensuite dernière partie ça correspond aux opérations d'investissement. Donc vous avez un certain nombre d'opérations évoquées pendant le débat d'orientations budgétaires. Donc vous trouvez les opérations, leur libellé. Pour information au niveau du code de l'opération, les deux premiers caractères correspondent à l'année de création de l'opération. Donc vous retrouvez par exemple sur RHI vous avez des opérations donc créées en 2009, vous avez même du 96 travaux écoles, travaux fiches habitat, des opérations qui ont été créées en 1996 et qui vivent depuis chaque année. C'était juste pour la petite anecdote. Concernant les différentes opérations, donc vous avez à la fois donc les crédits reportés, des propositions d'inscription sur différents sujets, donc on retrouve un certain nombre de lignes liées à la résorption de l'habitat insalubre, donc une ligne RHI 6, une ligne RHI 7, donc RHI 6,

1,1 million, RHI 7, 750 000€. Il va y avoir la convention de portage EPF donc ça, ça correspondait à la partie cœur de ville sur un certain nombre d'habitats diffus qui ont été récupérés sur fin mars. Egalement la restructuration urbaine autour du coeur de ville abbaye donc 200 000€ donc ça, ça correspondait aux dernières emprises rue Marcel-Aimé. Travaux friche habitat donc là on est toujours sur du diffus pour 900 000€. Voilà un volant important de résorption d'habitat insalubre. Voilà c'est un sujet qui est en route depuis des années la rue de Boussières, le bas de la rue Gambetta qui doivent se terminer cette année. C'est des sujets de longue haleine et on continue le travail qui a été démarré sur le sujet. Deux petites lignes sur aménagement places et venelles travaux éclairage espaces publics qui sont plutôt des lignes techniques. Une ligne importante pour l'ADAP agenda accessibilité programmée. On l'a rappelé également lors du débat d'orientations budgétaires on a un programme qui doit se terminer en 2024, programme d'accessibilité qui soit traité au niveau de certaines opérations, soit traité au travers de cette opération-là, notamment au niveau du centre culturel vous avez vu un certain nombre de rambardes, de marchepieds, etc qui ont été installés. Des installations se font dans le cadre de cette opération. Réhabilitation de la chapelle Saint-Eloi donc 1 600 000€, il faut vraiment le voir sur 2021-2022. Les travaux aux écoles, donc il y a deux lignes pour la partie école. Vous avez la ligne travaux à l'école Fontaine vraiment spécifique sur la phase 3 de l'école Fontaine et le reste est traité dans l'opération travaux aux écoles. Donc on va y trouver notamment la partie Périer, il va falloir également qu'on traite le toit de l'école Victor-Hugo, il y a également des sujets autour de la sécurité à travers les PPMS qui sont prévus dans cette enveloppe, et également de, de l'investissement numérique avec un certain nombre de recherches de subventions sur ces sujets. Pour les écoles, on en a parlé. Petite ligne de sécurité sur les acquisitions immobilières. L'investissement numérique qui est en cours on cherche vraiment à se doter, à doter les services de moyens du marché. Donc l'ensemble des services, on est passé à la fibre sur différents bâtiments. Nous avons des PC qui nous permettent de travailler correctement aujourd'hui et on va continuer. On poursuit sur les travaux du stade Dembiermont, on en parlera à tout à l'heure on a une délibération spécifique pour l'APCP 1 600 000. Le budget participatif, on en parlera tout à l'heure, donc 50 000€ réinscrits cette année. 2020 a été un peu compliquée pour travailler le sujet, 2021 on va redémarrer avec notamment le conseil des aînés, les différents conseils dont parlait Monsieur le Maire, pour pouvoir travailler la partie participative. Alors tout le participatif n'entraîne pas forcément budget, l'idée ce n'est pas simplement, c'est de, mais voilà c'est il y a une partie qu'on souhaite réserver dans le budget pour les aspects participatifs. Pour la partie sécurité alors on va changer le terme, donc sécurité ça recouvre la partie vidéoprotection et équipements de la police municipale, en précision. Et les 330 000€ sont techniques, on est bien sur 300 000€, on a simplement été obligé d'inscrire un peu du 23 pour faire des avances sur certains prestataires. Et donc on est bien sur ce sujet sur le budget qui a été présenté sur la partie débat d'orientations budgétaires, donc avec vidéoprotection plus équipement de la police municipale. Le dernier sujet concerne les voiries et trottoirs, donc on a souhaité créer une opération spécifique sur le sujet donc avec un million d'euros inscrits pour cette partie. Monsieur le Maire en a déjà parlé, donc il y a un certain nombre d'opérations qui sont identifiées d'ores et déjà, on peut parler de la rue de la Queue-du-Bois, les traitements aussi de l'accès au Saint-Ex avenue Hebburn, il y a également dans le lot le reliquat de la rue Caroly-Mary, pour lequel nous attendons toujours le solde de l'Agglomération et donc un reliquat sur lequel on reviendra vers vous dans les mois qui viennent. Sachant qu'on a aussi des aspects juridiques à traiter avec l'Agglomération sur cet aspect-là. Est-ce que vous avez des questions ou des remarques ?

Stéphane WILMOTTE : Monsieur JAMES.

Pierre JAMES : Oui alors concernant voiries et trottoirs, la voirie c'est la ville mais les trottoirs c'est l'Agglo.

Stéphane WILMOTTE : Non c'est le contraire. C'est l'inverse Monsieur JAMES.

Pierre JAMES : Mais pourquoi. Oui c'est l'inverse mais pourquoi mélanger les deux ?

Christophe GIGAREL : Alors voiries si on travaille en fonds de concours c'est 50-50 sur la partie bande de roulement, 50 % pour la ville 50% pour l'Agglo et les trottoirs c'est 100 % pour la commune.

Stéphane WILMOTTE : En fait ce qu'on ne s'interdit pas avec l'Agglomération c'est de déclasser des rues d'Hautmont qui sont actuellement sous la compétence de l'Agglomération, de les déclasser, d'en faire des voiries communales, de faire les travaux et de les redonner à l'Agglomération. Ce qui va nous permettre, puisque l'Agglomération a la compétence voirie, nous on a la partie trottoir au niveau des rues, et donc en fait ça nous permettra de faire nous-mêmes les travaux au niveau de la commune, c'est pour ça qu'on a prévu une enveloppe assez importante. Et comme je vous l'ai dit tout à l'heure l'audit qui a été fait au niveau de l'ensemble des voiries de la ville, va démontrer que, a démontré techniquement par des experts, des spécialistes du sujet que nous avons un sujet de bande de roulement et pas un sujet de structure. Donc en mettant un million d'euros au niveau de la ville chaque année, on espère faire un maximum de routes au niveau du mandat qui nous lie aux habitants. Allez-y Monsieur JAMES.

Pierre JAMES : Mais en reprenant provisoirement les routes à l'Agglo, l'Agglo financera toujours 50% des travaux ?

Stéphane WILMOTTE : Alors il y en a une partie qui fera l'objet d'un accord avec, il y a un budget qui est prévu au niveau de l'Agglomération il y avait un bon article de La Voix du Nord il y a quelques jours qui expliquait les choses. Donc vous avez un budget au niveau de l'Agglomération qui est prévu pour, c'est le fonds de concours pour les voiries. Donc nous on va faire des propositions, on va faire des demandes, on verra si elles sont acceptées ou pas, et en parallèle on ne s'interdit pas avec l'Agglomération sur un plan juridique de déclasser certaines voiries pour que ça soit nous qui fassions les travaux directement. Et on a besoin de faire ça parce que si on attend d'avoir l'accord de l'Agglomération on en a pour 30 ans. Donc je préfère à la limite à un moment donné avoir ce partenariat avec l'Agglomération par rapport à certaines voiries et utiliser le fonds de concours de l'Agglomération et pour les voiries qui ne seraient pas acceptées et bien, de regarder année après année pour faire des travaux dans les rues d'Hautmont. Est-ce que c'est clair pour vous Monsieur JAMES ?

Pierre JAMES : Oui c'est même une très bonne chose mais ce qui veut dire que l'appui de l'Agglo n'est pas très intéressant à ce niveau-là.

Stéphane WILMOTTE : Mais non en fait vous avez une Agglomération qui a un budget qui profite à toutes les villes de l'agglomération et nous on a aussi besoin d'aller plus vite sur certaines rues et donc je ne veux pas attendre et nous ne voulons pas attendre d'avoir, on n'a pas 15 ans, 20 ans devant nous, et je pense à pas mal d'habitants qui ont des problèmes dans leur rue et donc on veut se donner la possibilité de faire nous-mêmes les travaux directement. C'est un besoin important de la part des habitants. Allez-y Monsieur JAMES.

Pierre JAMES : Une précision concernant la convention de portage EPF : qu'est-ce qu'on entend par convention de portage EPF ?

Christophe GIGAREL : Il y a plusieurs conventions de portage EPF. Pour les 610 000€ donc ça correspond simplement à l'année 2021. Donc en fait c'est la récupération d'un certain nombre d'habitats, donc il y en avait côté rue Marcel-Aimé, il y avait en bas au niveau du rond-point du 8 Novembre, il y avait également, il doit y avoir un local rue de la Capitainerie, etc, rue du Clos également. Donc en fait c'est, je vous renvoie à une délibération qui date je pense de 2019, qui listait en fait un certain nombre d'habitats diffus qui ont été repris par l'EPF, traités notamment à côté de l'ancienne laverie en bas de la rue Gambetta, c'est l'ancienne maison qui n'existe plus aujourd'hui, ça a été traité par l'EPF. Donc l'EPF récupère les emprises, les traite et les restitue à la commune à un tarif qui est défini en début de convention. Donc en l'occurrence il y avait 604 000€ donc on a mis 610 mais le vrai montant c'est 604 000€, qui ont été versés il y a quelques semaines à l'EPF et donc nous avons 7 ou 8 je crois habitations récupérées dans le giron communal.

Nous aurons le même genre d'opérations en 2022 concernant deux autres emprises sous traitement EPF c'est la friche CFMN et la friche Paquet. C'est-à-dire que des conventions ont été signées et la reprise de ce qu'on appelle le stock une fois que les friches sont traitées, on reprend le stock à un tarif qui est défini et ça revient donc dans le giron communal. Ça permet à l'EPF de traiter et donc d'investir massivement des millions d'euros qu'on ne pourrait pas supporter avec les subventions de l'Etat, etc, qu'il récupère, donc c'est vraiment une opération : l'EPF récupère le bien, le traite et nous le restitue à un tarif qu'on fait.

Stéphane WILMOTTE : Monsieur BOTTEAU.

Vincent BOTTEAU : Donc pour au niveau de l'EPF pour tout ce qui est 2020 ça a été acté et financé si j'ai bien compris. Enfin je sais...

Christophe GIGAREL : En 2020, en 2020 il n'y a pas eu de versement. Ça aurait dû être traité fin 2020, ça a pris du retard avec le Covid. Donc ça a été traité en mars 2021, ça correspond à la ligne de 610 000 euros inscrits en 2021.

Vincent BOTTEAU : Parce qu'en fait de souvenir, il me semble que la ville fournissait donc à peu près les 600 000 euros chaque année à l'EPF. Du coup est ce qu'il y a quelque chose de prévu au budget pour l'année 2021 justement ?

Christophe GIGAREL : Sur 2021, en dehors de cette ligne-là, il n'y a rien d'autre. Le reste sera vraiment la reprise du stock, que ce soit Paquet ou CFMN c'est globalement prévu pour 2022 si tout va bien.

Vincent BOTTEAU : D'accord.

Christophe GIGAREL : Il n'y a pas d'échéancier c'est vraiment une reprise à la fin, à la restitution du bien.

Vincent BOTTEAU : D'accord. Et juste une autre question au niveau de la chapelle Saint-Eloi j'ai vu donc 300 000 euros de subvention Région, qu'est-ce qu'il en est des autres subventions actuellement ?

Christophe GIGAREL : La partie FEDER a pris un peu de retard parce que les équipes au niveau de la Région qui traitent les subventions FEDER sont les mêmes qui traitent tout ce qui est le plan de relance. Donc elles ont été fortement fagocitées par le plan de relance. On est toujours en cours dessus, un certain nombre de retours demandés notamment sur des vieux marchés concernant la maîtrise d'œuvre notamment sur la chapelle Saint-Eloi donc c'est toujours en cours d'instruction pour environ 600 000 euros.

Stéphane WILMOTTE : Ça ne remet pas en cause le sujet mais il y a un bouchon entre guillemets dans les demandes.

Christophe GIGAREL : On y travaille depuis à peu près neuf mois sur le sujet clairement toujours en cours. Et on a.... C'est globalement plutôt très bien fléché ce n'est pas inscrit parce que tant qu'on ne l'a pas signé voilà. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Stéphane WILMOTTE : Non ?

Christophe GIGAREL : OK concernant les autres opérations de vote, c'est un peu le même principe c'est une, des opérations, un vote pardon à l'opération, opération par opération, donc ce que je vous propose sauf si vous souhaitez voter des opérations de manière spécifique c'est de voter en une seule fois l'ensemble des opérations.

Stéphane WILMOTTE : Vous nous dites ? On vote la totalité ? Oui ? OK Merci.

Christophe GIGAREL : Quels sont ceux qui sont pour ?

Stéphane WILMOTTE : Vous êtes pour ? Vous êtes pour ? Donc unanimité ? OK merci.

Christophe GIGAREL : Alors dernière page, même si on a fini la partie vote, vous avez le tableau sur justement les contributions directes. C'est plus possible d'en parler avec ce rapport. Même si on fera la délibération sur le vote des taux plus tard. Concernant donc la présentation donc vous voyez que la partie taxe d'habitation a disparu du rapport parce que donc on ne touche plus du tout cette partie-là. Au niveau des taxes foncières sur les propriétés bâties, les bases locatives ont fortement diminué, on est en baisse de 8 %. Pourquoi ? Parce que dans la loi de finances 2021, il y a la baisse des impôts de production et les valeurs locatives des bâtiments industriels ont été divisés par deux. Donc ça impacte forcément une commune comme Hautmont donc on perd à peu près 8 % sur les bases locatives. Au niveau des taux, donc j'ai commencé à expliquer tout à l'heure, on votera donc un taux qui est maintenant un taux fusionné entre l'ancien taux communal et l'ancien taux départemental, donc on propose un taux à 44,42 % tout à l'heure qui donne donc à peu près un produit d'environ 4 546 000€ pour la taxe foncière sur les propriétés bâties. Sur les propriétés non bâties, on a également une légère baisse des valeurs locatives, on proposera également un vote une baisse du taux de 0,5 % et donc le produit sur la taxe foncière sur les propriétés non bâties devrait se monter à environ 99 000€. Donc si on compare 2020 et 2021, vous avez un tableau comparatif. Donc 2020 tout ce qui est taxe foncière on avait à peu près 2 900 000€, on va récupérer en 2021 4 645 000€. Pour les propriétaires, ce sera une opération qui sera transparente puisque sur leur feuille d'imposition ils auront le taux communal qui aura été augmenté mais il n'y aura plus le taux départemental. Donc on touchait en taxe d'habitation en 2021 2 138 000€, il y a un petit reliquat en 2021 de 68 000€ parce que c'est tout ce qui concerne les résidences secondaires et également je pense les locaux vacants. Plus d'allocation compensatrice de TH, on avait touché 610 000€ l'année dernière donc on touche zéro cette année. Par contre des allocations compensatrices côté taxe foncière bâtie évoluent notamment il y a une nouvelle ligne qui se rajoute pour compenser justement la baisse des impôts de production et la baisse des valeurs locatives sur les bâtiments industriels, on va être compensés d'environ 450 000€. Cette ligne-là notamment qui arrive côté dotation. Donc on a, voilà il y a des mouvements. Et ensuite donc la dernière ligne qui est notable c'est l'effet des coefficients correcteurs pour 597 000€ c'est ce montant qui vient compenser la suppression de la taxe d'habitation. Entre ce qu'on aurait dû toucher en taxe d'habitation et ce qu'on va toucher en taxe foncière bâtie, Hautmont étant sous-compensée, on a ce coefficient correcteur qui est versé. D'autres communes sont sur-compensées et donc l'Etat va récupérer de l'argent par je ne sais quel biais. Donc globalement ce qui donne sur le produit, sur la partie taxes donc on avait en 2020 environ 5 726 000€ on devrait avoir en 2021 environ 5 824 000€. Avec donc des opérations assez complexes mais globalement un équilibre. Ce qu'il faut quand même avoir en tête c'est que, avec ces différentes évolutions, c'est que la part finalement des recettes que l'on récupère sur lequel on peut agir à travers des taux, baisse d'année en année. Certes on est compensés mais les bases sur lesquelles on peut agir à travers des taux baisse d'année en année. Globalement si on regarde sur environ 17 millions d'euros on a 4,6 millions sur lesquels on peut jouer sur les taux. Voilà donc on reste tributaire sur des mécanismes de compensation et dotations de l'Etat, on sait que ça évolue chaque année. On est plutôt depuis quelques années dans une bonne dynamique notamment au niveau des dotations de solidarité urbaine mais ça reste des équilibres fragiles. On a perdu quasiment 30 000€ sur la dernière navette parlementaire, sur une dotation sur lequel on aurait dû être protégés et on a perdu 30 000€ sur les dernières semaines de mars. Voilà donc on n'est jamais à l'abri donc c'est pour ça qu'il est nécessaire d'être prudents aussi dans le montage financier. Voilà quand on a finalement peu de services et tributaires des dotations notre approche doit rester prudente. Sur les dernières pages vous avez les restes à réaliser qui sont indiqués.

Stéphane WILMOTTE : Vous avez des questions ? Non ?

Christophe GIGAREL : Donc on a fini pour le budget primitif sur la partie principale, on peut passer sur le budget annexe ANRU. Donc ça devrait être un peu plus rapide. Donc le budget annexe ANRU s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 1 459 000€. Au niveau de la section d'investissement en dépenses 451 000€ en crédits reportés, on inscrit 1,2 million au BP et on a bien sûr

le déficit d'investissement reporté de 4 160 000€. Ce qui donne donc un budget en section d'investissement en dépenses de 5 860 000€. Et on inscrit le même montant au niveau du BP en recettes. Ce qui donne un budget total ANRU de 7 321 000€. A noter en introduction, que le budget ANRU, donc les deux dernières opérations sont terminées avec le terrain Géhu, la rue Odette. Donc on se retrouve avec un budget ANRU qui ne va plus porter que du remboursement de dettes, donc la trésorerie nous demande de travailler à la fusion pour 2022 du budget principal et du budget annexe ANRU, sachant qu'on est sur les deux budgets en comptabilité M14, donc on a cette possibilité de fusionner pour éviter d'avoir un budget annexe qui ne serait plus que du budget porteur de dettes.

Donc pour 2021 sur les dépenses en section de fonctionnement reste simplement la partie charge financière pour 212 000€. Alors il y a une baisse assez sensible par rapport à, à 2020 mais qui est purement technique. Il y a un petit souci sur le calcul des ICNE, donc on fait un ajustement en 2021, mais donc il n'y a pas de grosses modifications au niveau de l'emprunt côté ANRU et un virement à la section d'investissement donc chapitre 023 de 1 247 000€. On trouve bien les 1 459 000€ en total de dépenses et au niveau des recettes on a une seule ligne au chapitre 74 qui est la subvention ville qui vient du chapitre 65 vers le 74 ANRU pour un 1 459 000€. Est-ce que vous avez des questions sur la partie fonctionnement ?

Non ? Donc je vous propose de passer au vote. Idem vote au chapitre donc on a trois chapitres à voter. Je vous propose un vote sur la section de fonctionnement dans sa totalité si pas d'inconvénient.

Stéphane WILMOTTE : C'est ok pour vous ? Donc qui est pour ? Unanimité merci.

Christophe GIGAREL : Concernant la partie investissement en dépenses donc au chapitre 21, il ne reste que le crédit reporté de 2020 pour 451 000€, il nous reste une dernière petite facture de 1 800€ qu'on inscrit au BP. Donc un total de 453 000€ correspondant au solde de la partie rue Odette et terrain Géhu. Au niveau du chapitre 16 en opération financière, 1 247 000€ de remboursement du capital de la dette et donc vous avez tout en bas les 4 160 000€ de déficit d'investissement reporté. Ce qui nous donne en dépenses d'investissement cumulées 5 861 000€. Pour couvrir ces 5 millions de dépenses donc au niveau des recettes, on trouve les subventions d'investissement pour 255 000€. C'est le solde de la DPV du terrain Géhu et la DDU de l'école Fontaine phase 2. Pour la petite histoire sur l'école Fontaine phase 2 donc on fait l'école Fontaine phase 3 actuellement sur le budget principal, c'est un solde qui est lié aux travaux d'accessibilité. Donc tant qu'on ne finit pas l'accessibilité dans le cadre de la phase 3 l'école Fontaine, on ne touchera pas cette subvention. Donc 255 000€ en subvention. Après on est sur des chapitres financiers. Donc au chapitre 10, 104 000€ de récupération de TVA, 1 302 000 ou 1068 c'est l'excédent de fonctionnement capitalisé dont on a parlé tout à l'heure et une ligne donc qu'on a évoquée dans le cadre du budget ville au 1138 donc une subvention exceptionnelle d'investissement depuis le budget principal pour 2 950 000€. Donc vous avez le pendant on avait tout à l'heure la dépense d'investissement côté ville, là vous l'avez en recette d'investissement côté ANRU. Et dernière ligne au 021 donc le virement de la section fonctionnement pour 1 247 000€. Et on retrouve bien les 586 000€, donc qui équilibrent en recettes et en dépenses le budget la section d'investissement ANRU. Est-ce que vous avez des questions ou des remarques ?

Donc même principe on peut passer au vote sur la section d'investissement côté dépenses sur la totalité des chapitres indiqués. Qui est pour ? Unanimité.

Stéphane WILMOTTE : Unanimité

Christophe GIGAREL : Merci. Sur la partie recettes, idem sur une totalité des chapitres indiqués. Qui est pour ? Unanimité merci.

Stéphane WILMOTTE : Merci à vous.

Christophe GIGAREL : Sur la dernière page, vous avez des récaps déjà évoqués sur les différentes... OK alors j'ai loupé une délibération donc on va revenir dessus. Excusez-moi.

Stéphane WILMOTTE : C'est pas grave.

Christophe GIGAREL : Sur ma lancée. Cela concerne le budget principal pour finir avec le budget principal. Vous avez dans votre rapport la délibération numéro 8 concernant l'autorisation programmes et crédits de paiement pour la rénovation du stade Dembiermont. Donc cette APCP a été votée le 10/04/2019 et révisée lors du conseil du 24/7/2020. Le montant total voté de l'opération s'élève à 1 800 000€, des décalages de planning nécessitent de modifier cette APCP et de répartir les crédits de paiement de cette autorisation de la façon suivante : donc le montant global de l'AP il reste à 1 800 000€ ; 2400€ en CP de l'année 1 donc en année 2020 ; on propose d'inscrire 1 600 000 sur, en crédits de paiement pour cette année en 2021 et le reliquat de paiement pour l'année 2022 pour 175 000 euros. Donc de modifier cette APCP de cette manière-là et de fixer le crédit de paiement d'investissement 2021 à 1 600 000€. Est-ce que vous avez des questions ou des remarques ? Qui est pour ?

Stéphane WILMOTTE : Qui est pour ? Unanimité merci.

Christophe GIGAREL : Donc j'ai tout mélangé sur ma lancée...

Stéphane WILMOTTE : C'est pas grave. On suit.

Christophe GIGAREL : Madame CUVILLIER, il fallait m'arrêter. Donc on reprend la délibération numéro 9 sur le budget annexe ANRU. Donc sur l'affectation des résultats 2020 alors cette délibération qui n'est pas habituelle, qui n'était pas passée les années précédentes mais qui est obligatoire parce que, en supprimant ou plutôt en n'affichant plus des restes à réaliser fictifs, on se retrouve avec un budget ANRU déficitaire donc on est obligés de passer cette délibération de manière spécifique. Et on aura la même juste après pour le port à sec. Donc c'est des chiffres qui ont déjà été vus simplement donc il y a une délibération spécifique qui concerne l'affectation des résultats 2020. Donc concernant les résultats d'investissement 2020 sur la partie investissement, s'établissent côté ANRU donc des résultats - 233000€ ; reprise des résultats antérieurs donc un déficit de 3 925 000€ ; donc les résultats cumulés s'établissent à 4 160 000€. Au niveau du fonctionnement déjà vus donc 320 000 euros de dépenses ; 1 623 000 euros de recettes ; donc un résultat de 1302 000 donc en section de fonctionnement. Donc le résultat affecté 1 302 000 et donc on vous propose de l'affecter pour 1 302 000 au chapitre 1068 donc en recettes d'investissement pour couvrir le déficit d'investissement et le déficit d'investissement reporté au 001 s'établit donc à 4 160 000 euros.

Donc on est vraiment sur une décision purement technique qui reprend les chiffres avec une affectation du CA 2020 et les chiffres qui sont prévus au BP 2021. Est ce qu'il y a des questions ? Donc je vous propose de passer au vote. Qui est pour ?

Stéphane WILMOTTE : Unanimité, merci.

Christophe GIGAREL : Donc le BP ANRU traité. Donc on repasse sur la partie Port à sec donc idem même principe affectation du résultat 2020. Donc on reprend les chiffres qui ont été vus lors du compte administratif. Concernant la détermination du résultat d'investissement l'exercice 2020, total des dépenses 400 000€, total des recettes 945 000€, donc un résultat positif de 544 000€ pour l'année. Résultat antérieur déficit de 2 980 000€ soit résultat cumulé en section d'investissement de, un déficit de 2 435 000€. Au niveau de la section de fonctionnement 135 000€ de dépenses, 464 000€ de recettes soit un total de 328 000€. Ce résultat donc est à affecter pour l'exercice 2021, donc on propose d'affecter au 1068 donc en recette d'investissement pour 328 000€ et le déficit d'investissement reporté de 2 435 000€ sera réinscrit au 001 en dépenses d'investissement. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Je vous propose de passer au vote ? Qui est pour ? Unanimité merci.

Stéphane WILMOTTE : Merci

Christophe GIGAREL : Donc concernant le budget annexe Port à sec, donc le dernier rapport pour ce soir en tout cas sur le budget. Donc même principe, donc section d'exploitation qui s'établit à 797 000€

en dépenses et recettes. Côté investissement 3 972 000€ en dépenses et recettes, côté dépenses 32 000€ de crédits reportés, 1 504 000€ qu'on inscrit au BP et un déficit d'investissement reporté de 2 435 000€. Au niveau des recettes on inscrit 3 972 000€. Ce qui donne un total budget pour le port à sec de 4 770 000€.

Au niveau des différentes sections, au niveau de la section de fonctionnement au niveau des dépenses donc quelques postes donc les charges à caractère général on indique 31 000€ donc pour l'entretien, la maintenance du port à sec. Je vous passe le chapitre 65 pour les arrondis de TVA à 1€. Les charges financières 176 000€ donc c'est bien la conséquence ici de la bascule ou plutôt de la bonne réaffectation de l'emprunt ville vers le port à sec, forcément l'intérêt, le remboursement des intérêts du capital de la dette augmente, on passe de 133 000€ à 176 000€. Et donc au niveau des opérations d'ordre le virement à la section d'investissement chapitre 23 pour 590 000€. Pour un total de la section donc de fonctionnement en dépenses de 797 000€. Au niveau des recettes concernant donc la vente des produits fabriqués et prestations au chapitre 70 donc ça correspond à la location des halles, aujourd'hui c'est un sujet sur lequel on travaille toujours on inscrit au BP 156 000€ de location des halles. Au niveau de la subvention d'exploitation donc aussi 74 ça correspond à la subvention ville donc forcément une augmentation en 2021 pour couvrir l'intérêt du capital qui augmente donc 641 000€ inscrits. Et donc ces deux postes composent l'ensemble des recettes de fonctionnement donc pour un montant total de 797 000€. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ? OK. Donc je vous propose...

Stéphane WILMOTTE : Monsieur BOTTEAU.

Vincent BOTTEAU : Juste au niveau du chapitre 70 ça correspond à combien en fait la location au niveau du mètre carré ?

Christophe GIGAREL : Alors on est aujourd'hui sur des tarifs différents. Donc on est, ça correspond à une partie de la location des halles GHETEM. Comme on l'a indiqué donc GHETEM est parti fin mars. Les halles GHETEM étaient louées environ 14€ du mètre carré par an, c'est la référence on exprime en général voilà, la location voilà, si vous voulez si vous en êtes d'accord, au mètre carré, en euros par mètre carré par an. Sur la partie les halles 1 et 2 je ne sais pas si on peut déjà citer le montant, on est aux environs de 18€ voilà. Sachant aujourd'hui on travaille toujours le sujet ça fait, on a délibération spécifique tout à l'heure concernant le déficit du port à sec, on est au prix du marché globalement si on peut parler de marché pour ces, voilà entre 15 et 20€ en cible pour le prix du mètre carré par an.

Stéphane WILMOTTE : On a, on passe beaucoup de temps toutes les semaines sur le sujet avec les équipes. On a essayé beaucoup de refus de la part d'entreprises qui étaient, enfin à première vue intéressées par le site et qui en fait quand ils le visitent se rendent compte d'un certain nombre de difficultés et donc à aujourd'hui on a eu énormément de refus d'entreprises de logistique pour prendre des mètres carrés. On ne désespère pas en tout cas ce qui est sûr, c'est que le produit de la location n'équilibrera pas les charges du port à sec et ça c'est une certitude. Et d'ailleurs cela posera quelques difficultés par la suite et donc nous avons prévu de rencontrer encore d'autres entreprises mais je ne vous cache pas qu'on est sceptique pour équilibrer et au contraire, je pense qu'on n'arrivera jamais à équilibrer le port à sec entre les recettes et les dépenses et les charges. Et donc notre travail c'est justement de tout faire pour au moins trouver des personnes qui vont au moins nous donner une partie de loyers. Allez-y Monsieur WILLAME. Mettez le micro.

Michel WILLAME : Oui en effet, vous avez raison que c'est un outil assez particulier tout à fait. Il n'en demeure pas moins qu'il a des atouts notamment de bord à canal etc. Il est vrai maintenant quand vous prétendez, pardon excusez-moi quand vous dites, quand vous dites que la location n'est pas n'est pas simple, je suis d'accord avec vous aussi. Cela étant dit je ne pense pas qu'une mairie doit être une agence de location parce que ce n'est à mon sens pas sa vocation. Par contre si aujourd'hui nous avons un outil pourquoi ne pas essayer plutôt d'avoir une stratégie de vente. Pourquoi vente ? Parce qu'après tout on a vu partout dans toutes les villes des ruches pour installer des entreprises d'accueil et ensuite elles se sont

développées, elles ont trouvé leur vitesse de croisière. Là dans le cas présent je pense qu'on pourrait aller dans ce sens. Et que la stratégie de cette opération ne devrait pas à mon sens, je dis à mon sens, porter sur une longueur d'endettement de notre ville sur ce site, l'idéal serait effectivement de plutôt partir dans une commercialisation. Il faut quand même savoir quand même que c'est un site qui peut tout à fait intéresser un opérateur qui lui cette fois-là pour remettre à niveau les carences nécessaires de quai, de voirie ou autre chose parce que ça rentrerait dans son investissement global et général. Alors bien évidemment vous allez dire vendre oui bien sûr vendre avec un prix bien sûr, c'est un prix à déterminer, une stratégie à mettre en place. La grande difficulté du moment c'est que si on se dirige vers de la location et notamment avec du bail, des baux, il est évident que nous ne pourrons plus jamais commercialiser parce qu'un bail c'est 3-6-9 et on ne peut pas sortir des gens qui sont en bail dans un, dans un établissement. Alors la précipitation de vouloir louer m'inquiète parce que c'est forcément amputer une capacité de vente de cet immeuble. Tout en sachant que la vente de cet immeuble par un opérateur serait créatif d'emplois, créatif de richesses sur la ville, et créatif forcément de dynamisme. J'aurais souhaité s'il était possible qu'on puisse en débattre et peut-être exploiter des solutions d'abord peut-être faire de la publicité dans des journaux comme les Usines comme enfin attacher, attacher non pas forcément la logistique, parce que vous avez raison ce bâtiment au niveau de la logistique pour y stocker des montres Cartier ou des sacs Hermès ça va pas aller bien. Mais il y a moyen à ce que, à mon sens de trouver le produit adapté à l'outil. Donc voilà la réflexion que j'aurais sur le moment et notamment dans son utilisation, il faut savoir que j'ai une expérience puisque moi-même, j'ai, j'ai été à la tête de 65 000 mètres carrés d'entrepôt sur la région maubeugeoise en partant de friches industrielles très pauvres que j'ai réhabilitées et à la fin, je les ai vendues. Ce qui veut dire que il y a peut-être pas un gros marché mais il y a un marché quand même. Donc voilà mon optimisme ou ma, mon souhait de ne pas gaspiller la ressource avant d'avoir épuisé celle de, alors prenons bien mon mot, surtout pas s'en débarrasser mais de le commercialiser. Merci de m'avoir laissé le temps de le faire.

Stéphane WILMOTTE : Merci Monsieur WILLAME. Je vous rappelle un peu l'historique du port à sec. Bon vous me parlez de la compétence alors vous me dites que là la mairie ce n'est peut-être pas la compétence, sa compétence de louer des bâtiments. J'ai envie d'être plus simple avec vous, je pense que ça n'est pas la compétence de la mairie de gérer un port à sec. Première chose. Deuxième chose ça fait dix mois qu'on est aux manettes de la ville, je peux vous dire que ça fait dix mois que je reçois des entreprises de logistique avec mes collègues pour justement leur présenter le port à sec, leur présenter les atouts. On est devenu des vendeurs, des commerciaux du port à sec, j'ai envie de vous dire un peu malgré nous.

Et quand je reçois des entreprises, quand nous les recevons, tout de suite les difficultés apparaissent : bâtiment mono couche, des problèmes au niveau de l'absence de quais, des problèmes d'accès, des problèmes également au niveau de la surface du port à sec et des halles qui sont en très mauvais état au niveau du sol et qui nécessitent un certain nombre de travaux. Je vous en passe et des meilleurs. Et globalement on a des refus, des refus polis et notamment avec des personnes que vous et moi on connaît bien et qui achètent des centaines de milliers de mètres carrés et qui sont des gros « faiseurs » comme on dit de la logistique et je peux vous dire que ils peuvent venir regarder, ils sont polis avec nous mais à la fin ils nous disent « bien non en fait on préfère investir à 450€ le mètre carré pour un bâtiment neuf que d'aller acheter un bâtiment à Hautmont qui est enclavé, qui n'a pas comment dire, d'accès à la route départementale et qui nécessite encore environ 4 millions de travaux, si je ne me trompe pas Christophe. Il y avait encore quatre millions de travaux qui étaient entre guillemets « dans les tuyaux » pour faire du goudron, pour faire un certain nombre de choses et que nous ne ferons pas.

Ensuite on est aussi liés à des subventions européennes qui nous empêchent parfois d'avoir une vision court terme de vente des bâtiments. Ensuite au niveau de la commercialisation on est hyper ouverts, donc on a proposé des baux précaires à des entreprises précaires sur une durée de moins de 2 ans. Donc vous voyez on connaît aussi le sujet et je peux vous dire qu'on le maîtrise bien aussi. Et voilà et à chaque fois on a la difficulté : on vous prend 3000, 4000, 5000 mètres carrés, le hall donc la cellule en fait elle

fait 10000, on ne peut pas encore la subdiviser. On a un problème également alors on ne demande pas à mettre des sacs Hermès, Longchamp, Chanel ou je ne sais quoi, mais on a simplement voulu mettre des pneus et les pneus interdits, d'autres produits sont interdits parce qu'en fait le bâtiment n'a pas les autorisations pour recevoir ces types de produits. Donc ça on a découvert ça aussi et donc ça veut dire qu'un moment donné soyez conscients qu'on y met toute l'énergie de l'équipe municipale pour trouver des preneurs aux halles, éventuellement des investisseurs qui seraient prêts à l'acheter. J'ai eu une proposition d'une entreprise prête pour l'acheter, bon je peux vous dire qu'ils ont proposé 1 800 000€ pour un bâtiment qui a coûté quasiment 17 millions d'euros. Et donc si vous voulez aujourd'hui moi je suis très actif avec les équipes, on a même mis les services de l'État dans la boucle justement pour trouver des personnes qui pourraient éventuellement venir dans le port à sec. En tout cas ce qui est sûr c'est que ça n'est pas notre vocation de gérer un port à sec, ça n'est pas notre vocation de faire de la logistique, ça n'est pas notre vocation de s'occuper de ça. Moi mon job c'est m'occuper des habitants d'Hautmont et de la ville d'Hautmont avec tous mes collègues élus qui sont autour de la table. En tout cas voilà si à un moment donné on arrive à avoir quelqu'un qui prend des mètres carrés, bien on regardera, nous l'objectif c'est de, même si on sait qu'on va jamais équilibrer entre les recettes et les charges, c'est au moins de réduire cet écart au maximum pour le bien des Hautmontois. Après je ne vous cache pas que c'est un sujet très difficile et soyez conscients qu'on y met beaucoup d'énergie, malheureusement on est sur un marché qui est privé et on ne va pas obliger les entreprises à venir dans le port à sec d'Hautmont. Donc à aujourd'hui on a un preneur peut être un deuxième bientôt mais vous verrez on n'arrivera pas du tout à équilibrer par rapport au coût global.

Michel WILLAME : Mon propos reste tout à fait optimiste. Pourquoi ? Il faut savoir que la Sambre n'est toujours pas ouverte, elle va l'être. Donc là aussi il y aura certainement une attractivité. Premier temps et deuxième temps la France a l'envie ou plus que ça aujourd'hui de se réindustrialiser et on peut penser qu'il y a de nouveaux marchés qui vont, qui vont venir, qui sont émergents et des, des actions d'entreprises nouvelles. Et regardez par exemple on a trouvé des terrains en friche pas possible on en fait des, des fermes photovoltaïques. Le monde bouge énormément aujourd'hui et si nous avons quelque chose qui n'est peut-être pas effectivement parfait mais il n'en demeure pas moins je reste très optimiste quand même sur l'entrepreneuriat et sur les investisseurs d'autant qu'aujourd'hui les financements de ce type sont quand même plus simples. Peut-être qu'il faudrait que nous recherchions également des capacités d'aides à un investisseur potentiel au niveau fiscal de haut niveau, peut-être de subventions supplémentaires, de telle manière à attirer le, le chaland ou je dirais plutôt le client, et mais surtout en aucun cas de vanter nos difficultés, je préférerais qu'on vante nos atouts. Voilà je m'en tiens là merci.

Stéphane WILMOTTE : Voilà moi je préfère parler de la réalité des choses. Et j'ai envie de vous dire les rêves des gens d'Hautmont c'est leur rue en face de leur trottoir, c'est faire du sport, c'est des écoles en bon état, c'est également d'avoir des garderies, c'est également d'avoir un certain nombre de choses en matière de tranquillité publique. Voilà c'est ça c'est notre job en fait et je vais vous dire Monsieur WILLAME, j'ai beaucoup de respect pour vous et vous le savez, ce n'est pas la vocation de la ville d'Hautmont de gérer un port à sec. Après avec la préfecture, on est en train de regarder dans le pacte, le pacte 2, si on pouvait éventuellement être aidés au niveau du port à sec, vous verrez on a également fait des propositions par rapport aux aspects fiscaux, et ça je peux vous dire que je remercie mon collègue Benjamin SAINT-HUILE, Bernard BAUDOUX et Arnaud DECAGNY, d'avoir travaillé aussi dans ce sens-là. C'est-à-dire qu'un moment donné notre territoire il a des atouts, il a aussi connu des difficultés, et donc on a peut-être besoin aussi d'avoir une forme de stratégie fiscale propre à notre territoire qui a connu par le passé de grandes difficultés. Et si on veut donner des atouts à notre territoire je pense que ça passe aussi par une stratégie fiscale. Regardez la ville de Roubaix, telle qu'on l'a connue il y a 20 ans et telle qu'elle est maintenant avec la ruche d'entreprises, start-up, grandes entreprises qui sont présentes. Elles sont venues grâce à des politiques fiscales différentes et différenciantes et avantageuses pour les entreprises. Et donc mon objectif en tant que maire et aussi en tant que vice-président de l'Agglomération, c'est bien évidemment d'attirer les entreprises vers notre territoire et d'avoir des solutions fiscales à proposer. C'est aussi un peu ce qui a été fait dans le bassin minier si vous vous

renseignez voilà. Donc là-dessus croyez nous on est également très mobilisés sur le sujet. Après moi je ne vais pas vendre du rêve aux Hautmontois, le port à sec je considère que c'est une connerie, c'est une connerie qui a été impactante pour les budgets de la ville, c'est quelque chose qu'on va encore tirer pendant des années, et à aujourd'hui le rêve que j'ai pour Hautmont c'est aussi de donner des écoles, de la sécurité, etc. etc. Voilà. Je ne suis pas convaincu par le port à sec, Monsieur WILLAME.

Michel WILLAME : Alors vous avez raison mais il faut quand même faire la part des choses, vous n'êtes pas sans savoir que dans toutes les affaires il y a ce qu'on appelle la règle du 80-20. Le 80 c'est ce que l'on réussit, le 20 c'est ce qu'on a loupé. Si on considère que ce port, et vous le considérez comme tel, que c'est un loupé et bah OK maintenant il faut l'assumer.

Stéphane WILMOTTE : On l'assume.

Michel WILLAME : D'une part et d'autre part, il faut quand même se féliciter aussi du 80 % qui a été nettement positif, la preuve que nous avons des chiffres aujourd'hui qui vous laissent quand même des capacités de politique que vous êtes en train de mener et dont on peut se réjouir.

Stéphane WILMOTTE : Mais en tout cas ce qui est sûr c'est que le port à sec à aujourd'hui est un vrai sujet pour nous. Monsieur JAMES.

Michel WILLAME : Il faut qu'on soit solidaires pour le commercialiser.

Stéphane WILMOTTE : Dites-le dans le micro comme ça les gens vous entendent.

Michel WILLAME : Je disais : faut que nous soyons solidaires pour le commercialiser parce que c'est un challenge de confort de la ville et, et peut-être apurer le dossier.

Stéphane WILMOTTE : Mais en tout cas vous savez si on a un preneur sur le site, et à 9- 10 millions d'euros, on le vend. On le vend.

Michel WILLAME : Nous sommes bien d'accord.

Stéphane WILMOTTE : On le vend. La seule chose c'est qu'à aujourd'hui et on va se dire la vérité, on doit la vérité aux gens d'Hautmont, toutes les entreprises que je vois, elles me disent Stéphane, je ne vais pas acheter ça 9 à 10 millions d'euros, j'ai le même neuf avec des quais de déchargement, des voiries avec des accès à des nationales ou des départementales, ici dans le coin. Je le fais neuf donc je ne vais pas te l'acheter 9 à 10 millions d'euros. Donc demandez à vos collègues, amis, anciens, anciennes connaissances, vous verrez enfin c'est la vérité.

Michel WILLAME : Alors je, je vous entends bien mais je vais en terminer parce qu'on pourrait en faire une soirée...

Stéphane WILMOTTE : Moi je veux bien je suis passionné par ce sujet.

Michel WILLAME : Pardon ?

Stéphane WILMOTTE : Je suis passionné par ce sujet.

Michel WILLAME : Vous aurez compris que moi aussi bien évidemment. La dernière chose que j'ai pu voir dans la presse d'aujourd'hui c'est notre connaissance commune notamment au niveau de la logistique, quand il vient dire qu'ici c'est pas forcément quelque chose qui lui convient, il n'en demeure pas moins que le lendemain il achète l'usine de Béthune

Stéphane WILMOTTE : Bridgestone

Michel WILLAME : Bridgestone qui est une usine de production ils vont faire un centre de logistique. Ce qui veut dire qu'un investisseur aujourd'hui est capable de faire des travaux et d'adapter son métier, à ce qu'il achète et il est en train de le faire. Vous vous rendez compte une usine qui fabriquait des

pneumatiques va devenir un centre logistique. Je vais être un peu vulgaire en disant zut, mais pas ça. Mais en tous les cas pourquoi on ne ferait pas quelque chose là-bas voilà.

Stéphane WILMOTTE : Monsieur Willame, je suis d'accord avec vous.

Michel WILLAME : Je voudrais qu'on se rencontre et qu'on en parle.

Stéphane WILMOTTE : Voilà avec plaisir pour vous rencontrer et en parler. Vous le savez je vous l'ai dit et là-dessus, je suis très à l'écoute et on pourra échanger encore avec passion voilà. Moi je suis le garant avec cette équipe municipale d'un programme de budget et je peux vous garantir que nos priorités sont ailleurs. Et pour l'instant on récupère un port à sec, on va essayer de l'équilibrer au maximum, ça ne sera jamais équilibré, on a demandé à réaffecter des budgets, enfin des emprunts qui étaient initialement sur un budget principal vers le budget annexe du port sec. Si on l'a fait c'est justement pour avoir une photo très sincère du sujet. Et en parallèle je ne vous cache pas, on a demandé aussi un contrôle de la Chambre régionale des comptes sur le budget du port à sec. Voilà et ça fait quelques semaines et donc il y aura certainement des contrôles qui seront faits sur ce sujet.

Michel Willame : Un dernier élément si vous le permettez.

Stéphane WILMOTTE : Allez-y.

Michel WILLAME : Mais il faut que j'arrête parce que... Tout à l'heure nous avons parlé de, comment ça s'appelle, les démolisseurs.

Stéphane WILMOTTE : L'EPF.

Michel WILLAME : Pardon ?

Stéphane WILMOTTE : EPF.

Michel WILLAME : L'EPF.

Stéphane WILMOTTE : On ne va pas démolir le port à sec !

Michel WILLAME : Oui mais justement si à la limite il n'y avait rien au port à sec, il aurait fallu de toutes façons démolir cette friche et l'EPF nous aurait aussi taxé de, de combien 500, 600, 700 000€ ? Donc finalement on n'a pas été taxé par l'EPF pour démolir ce site, il a été réhabilité mais on a économisé sa démolition.

Stéphane WILMOTTE : Non mais Monsieur, Monsieur WILLAME. Là, vous allez un peu loin dans la démonstration qui va dans votre sens. J'ai envie de vous dire simplement que si on avait démolé le site, si on y avait fait des logements, un certain nombre de choses, un espace, un espace vert enfin voilà on aurait, ça aurait été bien meilleur pour les habitants d'Hautmont.

Michel WILLAME : Ça aurait coûté quand même.

Stéphane WILMOTTE : Oui ça aurait coûté quand même mais je vous rappelle je ne veux pas entrer dans la polémique. Nous on est, on a cinq ans devant nous pour gérer la ville et bien gérer la ville. Je peux vous dire que le port à sec 17 millions d'euros pour 20 000 mètres carrés, vous avez oublié à l'époque 4 000 mètres carrés, et 4 millions de travaux qui sont, qui étaient prévus voilà. Et à aujourd'hui j'ai envie de vous dire $17 + 4 = 21\ 000\ 000\text{€}$. Avec 21 millions d'euros les gens d'Hautmont ils se disent là en nous regardant qu'est-ce qu'on aurait pu faire dans Hautmont avec 21 millions d'euros ?

Allez-y, allez-y.

Michel WILLAME : Il y avait quand même des subventions dans ces 17.

Stéphane WILMOTTE : Mais la moitié 50 %. Mais sur des projets qu'on lance.

Michel WILLAME : Ne disons pas 17 disons la moitié.

Stéphane WILMOTTE : Non mais $17+4 = 21$, il y a des, comment dire, des emprunts à hauteur de 10 millions d'euros qui sont supportés par la ville : avec 10 millions d'euros on fait énormément de choses, on fait les routes d'Hautmont.

Michel WILLAME : On n'en avait pas la compétence, enfin bon.

Stéphane WILMOTTE : Arrêtez (...) non mais c'est vachement intéressant. On n'a pas la compétence. On n'a pas la compétence pour faire des voiries mais on se prend la compétence pour faire un port à sec qui n'est pas dans notre compétence. Et le sujet il est là, le sujet qu'on va poser à la chambre régionale des comptes c'est : est-ce que la ville d'Hautmont avait la compétence pour faire le port à sec et vous allez voir, on va avoir des surprises.

(inaudible)

Stéphane WILMOTTE : Allez no comment. Monsieur JAMES.

Pierre JAMES : Oui à vous entendre on ne vendra, on n'arrivera pas à vendre le port à sec, on n'arrivera pas à le rentabiliser et alors donc qu'est-ce que vous voulez en faire ?

Stéphane WILMOTTE : Christophe tu réponds parce que je...

Christophe GIGAREL : Alors on ne va peut-être pas passer la soirée dessus mais à aujourd'hui.

Stéphane WILMOTTE : C'est leur sujet.

Christophe GIGAREL : Aujourd'hui notre sujet c'est de voter un budget, de faire en sorte que le budget du port à sec soit le plus équilibré possible même si on considère qu'il ne sera pas équilibré. On va passer une délibération juste après le vote du port à sec pour statuer sur le fait que en tant que SPIC, puisque c'est le service public industriel et commercial, le port à sec est un SPIC, un SPIC doit être équilibré. C'est-à-dire que voilà on est sur un budget qui sur un SPIC qui est déséquilibré et a minima on doit passer cette délibération pour acter le fait que jusqu'au moins 2037, le budget du port à sec sera déséquilibré. Ça c'est le premier point, ensuite on est en recherche effectivement de solutions pour l'équilibrer au maximum pour l'instant voilà. Après il y a des propositions pour chercher collectivement etc, je pense qu'on passe 1h30 quasiment à chaque conseil sur le port à sec, ça reste un vrai sujet et il n'y a pas de décision tranchée, on fait déjà le premier exercice qui est de rendre le budget du port à sec sincère, d'afficher les vrais coûts du port à sec, et de statuer sur son déséquilibre.

Stéphane WILMOTTE : Monsieur BOTTEAU, vous avez une question ?

Christophe GIGAREL : Bon ce que je vous propose c'est de passer au vote sur la partie section d'exploitation si vous en êtes d'accord. Donc on vote la totalité des chapitres en section d'exploitation dépenses et recettes.

Stéphane WILMOTTE : Est-ce que vous êtes d'accord pour qu'on vote la totalité ? Oui ? Non ? Oui. Ok.

Christophe GIGAREL : Quels sont ceux qui sont pour ?

Stéphane WILMOTTE : Vous votez ? Vous êtes sûrs ?

Michel WILLAME : Parce qu'on a confiance.

Stéphane WILMOTTE : Alors il faut le dire à la presse. Faut que vous le disiez sur votre Facebook, moi je le reprendrai.

Michel WILLAME : Comment ?

Stéphane WILMOTTE : Je reprendrai votre confiance que vous nous donnez.

Christophe GIGAREL : Unanimité c'est ça ? Unanimité.

Stéphane WILMOTTE : Merci.

Christophe GIGAREL : Concernant la partie section d'investissement on dépense donc au chapitre 23, 32 000€ de crédits reportés, on inscrit au BP 1 036 000€. Alors ces 1 036 000€ nous n'avons pas l'intention de faire 1 036 000€ de dépenses alors il y a dedans quand même 92 000€ de réduction de marché, entre guillemets des vieilles factures de 2018-2019 qui sont ressorties sur les révisions de marché dans 92000€ de dépenses ; le reste est on va dire en attente. Au niveau de la partie financière au chapitre 16 donc 434 000€ de remboursement de capital versus 274 000 l'année dernière donc ça c'est la bascule de l'emprunt. Et en 165, dépôts et cautions reçus, ça c'est le remboursement de la caution du locataire sortant. Et on a bien en bas 2 435 000€ de déficit d'investissement reporté, ce qui donne bien 3 972 000€ de budget d'investissement côté dépenses.

Sur la section sur la partie recettes d'investissement au chapitre 16, au chapitre 16 vous retrouvez les 3 540 000€ inscrits au BP 2020 c'est donc ça correspond à la bascule de l'emprunt de la ville vers le port à sec et cela correspond au capital restant dû. Au niveau du 10-68 pour trouver les 328 000€ d'excédent de fonctionnement capitalisé et en opération d'ordre au 0-21 des 590 000€ de virement depuis la section d'exploitation. Ce qui nous donne bien les 3 972 000€

Est-ce que vous avez des questions sur la partie investissement que ça soit dépenses ou recettes ? Donc je vous propose de passer au vote également donc sur la totalité des chapitres si pas de désaccord. Donc qui est pour ?

Stéphane WILMOTTE : Monsieur WILLAME ? Monsieur JAMES ? Vous êtes pour ? OK merci. Unanimité.

Christophe GIGAREL : Prochaine délibération concernant la gestion du port à sec. Alors délibération un peu technique donc, vous avez, on va essayer de la faire assez rapide. Donc vous avez le rappel de l'historique depuis 2013, sujet pris au départ par la Communauté de communes Sambre-Avesnois. Fusion de la CCSA, et de la CAMVS, donc le port à sec a été intégré dans le patrimoine de la CAMVS. En 2014, le conseil de communauté de l'Agglo modifie l'intérêt communautaire pour exclure de cet intérêt la zone d'activité portuaire du port à sec située sur la commune d'Hautmont. La commune a souhaité poursuivre le projet de la CCSA et a engagé des travaux visant la reconversion de cette friche pour un montant de 17 millions d'euros hors taxes. En 2015, création du budget annexe. Pour les travaux, on a parlé donc, la commune a contracté cinq emprunts pour un montant global de 10 200 000 euros, quatre affectés directement sur le budget port à sec et donc pour 6,7 millions, et un emprunt de 3,5 millions contracté fin 2017 pour financer les dépenses du port à sec, qui a été affecté sur le budget ville et qui était toujours en cours de remboursement. Donc les dépenses d'investissement ont été réellement affectés au budget annexe du port à sec ce qui a eu pour conséquence de créer un déséquilibre, ça on en a parlé. Donc la décision numéro 12 du 19/4/2021 a modifié l'affectation dudit emprunt et l'a inscrit au budget annexe du port à sec afin de rétablir une cohérence entre les dépenses d'investissement et le financement correspondant. Par ailleurs donc le port à sec est par nature un service public industriel et commercial SPIC soumis à la comptabilité M 4 et il est nécessaire d'être équilibré par ses ressources propres. Aujourd'hui il est équilibré par les ressources versées depuis la ville. Malgré la réouverture de la Sambre, le port à sec, équipement de 20 000 mètres carrés avec 2 ponts roulants, on considère qu'il est surdimensionné pour le trafic de la Sambre réouverte à la navigation. La location des halles du port à sec est estimée entre 15 et 20€ du mètre carré par an, par référence à des bâtiments de même typologie, représentant une recette prévisionnelle annuelle de 400 000€ hors taxes si le bâtiment était intégralement occupé et donc loué à ce qu'on considère comme étant le maximum du prix du marché. On a chiffré de manière la plus objective possible, la plus optimiste possible sur ce que pourrait rapporter le port à sec s'il était intégralement loué. Le remboursement des emprunts nécessite un effort financier de 605 000€

par an pour l'intérêt et le capital jusqu'en 2032, puis 486, 490 000€ jusqu'en 2037 donc il est nécessaire de compenser par un virement du budget de la ville sur le compte 74 du budget annexe du port à sec.

Par conséquent donc il vous est demandé d'acter que le service public industriel et commercial du port à sec sera en déficit structurel jusqu'en 2037 même si le bâtiment est intégralement loué. Donc ça on est vraiment sur délibération technique demandée par la Trésorerie pour vraiment acter dans le cadre d'un SPIC que le déficit est structurel. C'est le commencement. Vous avez des questions ? Monsieur BOTTEAU.

Vincent BOTTEAU : Je reviens juste : l'objectif on sait très bien que c'était pas de le louer mais de le vendre, et du coup est-ce qu'on a eu des retours de (inaudible) qui était venu visiter la structure courant 2020 et qui était très intéressé par la structure du port à sec justement pour le, racheter la structure et la développer ? C'est ma première question.

Stéphane WILMOTTE : Posez toutes vos questions et on vous répondra.

Vincent BOTTEAU : Puisque là, au niveau de la délibération je suis assez surpris de lire que la Sambre est déjà rouverte à la navigation, que la structure est surdimensionnée pour le trafic de la Sambre, sachant que la Sambre n'a pas encore été réouverte. C'est quand même une structure qui a été étudiée, avec les différentes parties que soit l'Europe, que ce soit les VNF. Donc je pense qu'ils connaissent quand même le trafic de la Sambre pour savoir, juger de la structure.

Stéphane WILMOTTE : Vous avez fini avec vos questions Monsieur BOTTEAU ?

Vincent BOTTEAU : Oui.

Stéphane WILMOTTE : Je vous répète ce que j'ai dit tout à l'heure à Monsieur WILLAME, c'est que en fait on a des subventions sur le port à sec qui nous interdisent pendant un temps déterminé de vendre le port à sec. Donc ça veut dire qu'on est contraint par ses subventions et si éventuellement on prenait la décision de le vendre demain ça veut dire qu'il y a certainement des remboursements de subventions. C'est ce qu'on appelle le FEDER, et donc là-dessus on est lié à ces subventions et donc on est liés jusque 2025. Ça n'est qu'en 2025 qu'on peut vendre les bâtiments. Donc les personnes qui se sont présentées l'année dernière n'ont pas repris contact avec nous et ne sont pas aujourd'hui venues proposer un quelconque achat parce qu'en fait pour l'instant on ne peut pas le vendre à cause de ces subventions. On a vu par contre d'autres entreprises et je me répète par rapport à ce que j'ai dit avant, et ces entreprises aujourd'hui nous disent qu'elles ne sont pas intéressées par l'achat du bâtiment. Voilà tout simplement. Mettez le micro.

Vincent BOTTEAU : Mais à la base il y avait bien le principe de location-vente qui permettait justement d'arriver jusqu'en 2025 avec une location, pour basculer sur la vente du site avec le même investisseur et l'optique envisagée pour le site du port à sec c'était exactement la même optique qui a été envisagée au niveau du village de marques.

Christophe GIGAREL : Alors je peux parler ?

Stéphane WILMOTTE : Vas-y, vas-y.

Christophe GIGAREL : Alors petite différence quand même qu'il y a entre le village de marques et le port à sec. Le village de marques, la vente des terrains s'est faite au prix de retraitement de la friche ; concernant le port à sec, sur les simulations financières réalisées en juin 2020, avec le preneur potentiel, est-ce que vous pouvez indiquer au public quel était le prix de vente envisagé ? On était globalement entre 6 et 7 millions d'euros, c'est à dire que on parle de vendre un investissement, donc il y a eu 17 millions d'euros d'argent public, peu importe que ce soit à travers des subventions ou à travers les fonds de la commune, de vendre 17 millions d'euros un bâtiment, et de le vendre à 6 ou 7 millions d'euros. Dans le montage financier, sans que ce soit catastrophique à la limite parce qu'on a effectivement eu des

propositions plus basses, dans le montage financier tout l'investissement porté par la ville en direct à travers l'emprunt qui a été pris côté ville, était complètement mis de côté. Donc, c'est... moi j'entends le discours de dire : finalement on a mis 17 millions d'euros d'argent public dans un bien qu'en vaut six ou sept. Non mais si c'est, si c'est la position, moi je veux bien l'entendre, je veux bien en discuter voilà je serais curieux de savoir si tous les Hautmontois entendent ce discours-là. Ceci étant aujourd'hui effectivement les simulations financières avaient été faites, il y avait également des simulations financières qui reposaient sur le fait que la taxe foncière n'évoluerait pas, sachant qu'aujourd'hui la valeur locative sur la taxe foncière a été divisée par deux, la rentabilité qui était envisagée à l'époque tombe et voilà. Mais à aujourd'hui voilà sur simulations financières, moi je peux faire toutes les simulations financières aujourd'hui, la réalité économique est la réalité du marché.

C'est-à-dire que, c'est la loi de l'offre et la demande. Si vous avez quelqu'un qui vous offre 25 millions pour acheter le port à sec, on sera les premiers à signer aujourd'hui ce n'est pas le cas. Que ça soit en termes de location ou en termes d'achat-vente, en simulation on fait des choses sympas, la réalité aujourd'hui, alors est-ce que la crise Covid a arrêté les vellétés d'un certain nombre d'investisseurs, peut-être, à aujourd'hui voilà la réalité c'est qu'on a ce déficit structurel, en tant que SPIC, on est obligés de passer cette délibération. Donc on est obligés d'acter a minima un SPIC doit être équilibré il ne l'est pas. Donc on doit l'acter. Après on peut ne pas être d'accord effectivement. Je pense qu'en terme au niveau des montants de location estimés, parce qu'on est bien sur aujourd'hui, sur une propriété donc on est bien obligé de parler de montants estimatifs, parce qu'on est bien sur des budgets annuels voilà, dans tous les cas, on est bien obligé de parler de, de location. Aujourd'hui le budget du port à sec est déficitaire et on l'acte par cette délibération.

Stéphane WILMOTTE : Après par rapport aux bateaux, j'ai envie de vous dire vu la taille du port à sec 20 000 mètres carrés, je crains qu'on n'ait pas 600 bateaux qui vont se présenter demain quand la Sambre sera réouverte pour venir, enfin faire leur hivernage dans le bâtiment. Voilà donc on a eu des personnes qui nous l'ont expliqué en disant : voilà le projet était, est surdimensionné par rapport à la Sambre et au potentiel qu'elle a. Après des conseillers si vous voulez moi j'en connais plein, ils vont vous expliquer que le bâtiment on peut le vendre 30 millions d'euros, qu'on va avoir demain 1000 bateaux dedans, enfin voilà. Donc à un moment donné il y a ceux qui conseillent et ceux qui gèrent la réalité du bâtiment et je peux vous dire qu'elle est très différente.

(inaudible)

Stéphane WILMOTTE : Mettez le micro, Monsieur BOTTEAU, parce que sinon on ne vous entend pas.

Vincent BOTTEAU : Je disais je pense que VNF vont apprécier quand même ce que vous venez de dire.

Stéphane WILMOTTE : Moi je suis le maire d'Hautmont et c'est moi qui gère le port à sec donc, je peux, là-dessus j'ai aucun sujet à leur expliquer.

Vincent BOTTEAU : Oui sauf que là on parle bien du trafic sur la Sambre et le trafic de la Sambre je pense que VNF sont quand même plus aptes à en discuter.

Stéphane WILMOTTE : Monsieur BOTTEAU vous verrez dans cinq ans combien il y a de bateaux dans le port à sec.

Christophe GIGAREL : Je propose de passer au vote. Donc sur cette délibération qui est pour ? Abstention ? Contre ? Sept contre.

Christophe GIGAREL : Délibération suivante sur la stratégie d'endettement 2021. Je vais essayer de faire une lecture rapide de la délibération : donc les collectivités peuvent recourir librement à l'emprunt et aux instruments financiers toutefois la crise financière de 2008 a augmenté la variabilité des taux sur

lesquels sont fondés les emprunts des collectivités territoriales et révélé des risques financiers de certains contrats. On parlait à l'époque d'emprunts toxiques que certaines communes subissent encore. Donc une charte de bonne conduite dite charte GISSLER a été élaborée en 2009 afin de consigner les meilleures pratiques en voie d'assurer un financement adapté. Une circulaire de 2010 recommande à l'exécutif local de définir annuellement une stratégie d'endettement et d'adopter à cet effet une délibération pour la réalisation d'emprunts et de lignes de trésorerie. Donc c'est dans un but de transparence que la circulaire préconise la rédaction de cette délibération. Donc la délibération du 3 juillet 2020 le conseil municipal a déterminé pour la durée du mandat les attributions déléguées aux maires notamment en matière d'emprunts et de lignes de trésorerie. En application de cette circulaire susvisée il est proposé d'élargir la délégation donnée au maire de recourir à l'emprunt et à ce titre, l'objectif poursuivi de la commune dans le cadre de la gestion active de la dette est la diversification des prêteurs et l'optimisation des frais financiers. Parallèlement pour couvrir le financement des nouveaux investissements, la recherche d'emprunts portera sur des produits respectant le premier niveau de la charte GISSLER. Donc vous avez six articles concernant la délégation du maire dont on rappelle les critères de la charte GISSLER. Alors maintenant on en parle systématiquement lors du débat d'orientation budgétaire, on peut rappeler aujourd'hui effectivement que la dette de la commune s'élève à 33 millions d'euros mais intégralement critère 1A donc qui est le critère le plus sûr. La délibération précise donc la stratégie d'endettement, recours à des emprunts classification 1A, précise la caractéristique essentielle des contrats en termes de typologie de financement que de durée, et les différents index de références possibles. Concernant les produits de trésorerie, donc il y a une délégation du maire pour souscrire des besoins de trésorerie donc une ligne de trésorerie pour un montant maximum de 2 millions euros. L'article 4 précise les opérations nécessaires au possible sur la gestion de la dette, puisque nous avons toutes les possibilités de, voilà de renégociation, de gérer les différés d'amortissement etc. La délégation du maire, donc on propose de la définir jusqu'à la fin du mandat, également une délégation pour l'adjoint aux finances sur cette partie-là. Et on rappelle de toute façon qu'au niveau de l'article 7 que le CGCT, voilà c'est nécessaire que le conseil municipal soit tenu informé des emprunts et des lignes de trésorerie contractés, des opérations de gestion dette réalisées dans le cadre de cette délégation de compétences. Donc c'est une délibération plutôt de, on va dire de bonne conduite, je pense qu'en 2009-2010, on parlait beaucoup moins au niveau des votes des budgets, des débats d'orientation qui n'existaient pas forcément à l'époque, de la gestion de la dette. On présente chaque année une délibération technique. Je ne sais pas si vous avez des questions, des remarques ? Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ?

Stéphane WILMOTTE : Qui est pour ? Unanimité merci.

Christophe GIGAREL : Alors dernière délibération côté finances concernant la fixation des taux d'imposition 2021. On en a déjà parlé donc on rappelle que le produit de la taxe d'habitation n'est plus perçu par les communes, la suppression pour les habitants contribuables s'achèvera en 2023. Donc perte de ressources compensée par le transfert de la part départementale de la taxe foncière, taxe foncière sur les propriétés bâties, donc forcément avec un écart potentiel entre ce qu'on aurait dû toucher en taxe d'habitation et ce qu'on va toucher en taxe foncière. Donc une mécanique de compensation a été mise en place. Ainsi donc concernant le vote du taux, donc le taux communal de référence de la taxe foncière sur les propriétés bâties comprendra désormais le taux communal 2020 additionné du taux départemental. Donc pour notre commune, en additionnant le taux communal fixé en 2020 à 25,26% au taux départemental de 19,29 %, le montant total du taux s'élève à 44,55 %. Donc aussi il est décidé de vous proposer de poursuivre la baisse du taux d'imposition des taxes directes locales sur le taux communal à hauteur de 0,5% et donc de fixer les taux. Donc sur la partie foncière propriétés bâties donc ancien taux communal 25,26, taux départemental 2020 19,29, ce qui donne un taux fusionné 2021 de 44,42 %. Et concernant la partie foncière non bâtie, ancien taux communal 78,48, nouveau taux 2021 78,09. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Monsieur FORIEL.

Christophe FORIEL : Oui simplement une petite remarque donc je pense que c'est très bien de continuer le travail qui avait été mis en place par l'équipe précédente. Donc on peut se féliciter de ces choses-là, que le taux d'imposition puisse baisser légèrement.

Stéphane WILMOTTE : Merci. Mais on va continuer.

Christophe FORIEL : Parfait.

Stéphane WILMOTTE : Et vous... Parfait, confiance, c'est waouh, attention le changement c'est maintenant.

Christophe FORIEL : Quand c'est bien, il faut le dire.

Stéphane WILMOTTE : Mais c'est bien.

Christophe GIGAREL : Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Unanimité merci.

Stéphane WILMOTTE : Merci. Mes chers collègues je vous propose de faire une interruption, c'est bon Christophe pour la partie financière ?

Christophe GIGAREL : Oui.

Stéphane WILMOTTE : Je te remercie et je remercie toutes les équipes de la ville qui ont établi ces budgets. Je vous propose une suspension de séance de 5 minutes et on reprend si vous en êtes d'accord à 32. Voilà. Pause technique pour celles et ceux qui le souhaitent.

INTERRUPTION DE SEANCE

Stéphane WILMOTTE : Chers collègues vous avez des documents à signer, pour éviter de les signer tous en fin de séance et de prendre du temps, on propose de les passer en séance de conseil. Est-ce que tout le monde est là ? Personne n'est bloqué aux toilettes ? Geneviève et Monsieur Dufour

Bon je propose de commencer. Allez, on y va. Délibération numéro 16 exploitation des installations de chauffage de ventilation et de production d'eau.

Considérant qu'en raison du montant estimé des prestations à plus de 220 000€ hors taxe, la procédure du code de la commande publique applicable est l'appel d'offres, il est proposé aux membres de l'assemblée de : premièrement décider la mise en œuvre de la procédure d'appel d'offres en vue de la passation du marché de service correspondant, l'enveloppe financière prévisionnelle sur la période globale est prévue à cet effet au chapitre « nature et fonction » des budgets communaux qui correspond à la période d'exécution. Qui est favorable ? Unanimité merci.

Stéphane WILMOTTE : La parole est à Didier WASTERLAIN.

Mes chers collègues je vous invite à nettoyer le micro, non mais à chaque fois je le dis voilà. Même à mes collègues d'opposition, je leur ai donné les petites lingettes qui vont bien. Ça m'embêterait qu'il y ait un cluster dans notre opposition.

Didier WASTERLAIN : Réfection de la Queue du Bois. Les travaux d'aménagement de la rue de la Queue du bois vont être prochainement réalisés. Ces derniers relèvent selon leur nature soit de la compétence de la commune soit de la compétence de l'Agglo. Les trottoirs seront à charge de la commune et la voirie de compétence Agglo avec une partie, une participation financière, pardon, à 50 %. La commune souhaite pour une meilleure cohérence de l'opération qu'une seule partie assure la maîtrise d'ouvrage, dans ce cas précis c'est l'Agglo qui assure cette maîtrise. Il est proposé de déterminer

au moyen d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage les conditions administratives, financières et techniques de ce transfert à l'Agglo. De conclure cette convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec l'Agglo pour l'aménagement de la rue de la Queue du bois. Des questions ?

Stéphane WILMOTTE : Est-ce que vous avez des questions ? Non ? Je vous propose de passer au vote. Qui est favorable ? Merci unanimité.

Didier WASTERLAIN : Réfection de RD 117 sur les communes de Hautmont et Neuf-Mesnil. Le Département Du Nord a programmé la réalisation des travaux de reconstruction de la voirie RD 107, pour juin 2022. Les communes de Neuf-Mesnil et Hautmont souhaiteraient réaliser les aménagements de trottoir en même temps que les travaux de chaussée. Les deux communes ont décidé de passer conjointement un marché de maîtrise d'oeuvre pour la réfection des trottoirs préalable au marché de travaux. L'intérêt principal est de lancer une consultation unique pour répondre à un besoin ponctuel des deux communes sur un linéaire continu de trottoir de 800 mètres de part et d'autre, réparti comme suit 400 mètres sur la commune d'Hautmont et 400 mètres sur la commune de Neuf-Mesnil. Ce groupement de commande nécessite la signature d'une convention constitutive jointe en annexe, qui définit les règles de fonctionnement du groupement et qui vous est proposé d'autoriser. La ville d'Hautmont sera coordinatrice de la convention et assurera sa mise en œuvre. Des questions ?

Stéphane WILMOTTE : On passe au vote. Qui est pour ? Unanimité merci.

Stéphane WILMOTTE : Maurice... Centre culturel Maurice Schumann. Aude.

Aude VAN CAUWENBERGE : Alors c'est une délibération. Donc il nous est proposé d'approuver le projet de rénovation du centre culturel Maurice-Schumann afin de pouvoir obtenir des cofinancements. Alors ce projet de rénovation porterait sur déjà dans un premier lieu, sur la mise en accessibilité du centre culturel, également sur la réfection des bétons de la façade, la rénovation des salles Halver et Kalisz, et non sans moindre la rénovation du sol de la salle de spectacle ainsi que les sièges. Voilà donc tout le monde connaît assez bien le centre culturel pour pouvoir comprendre et, je l'espère, approuver à l'unanimité cette demande de rénovation. Je vous remercie et je laisse le maire prendre...

Stéphane WILMOTTE : Est-ce que vous des questions ? Monsieur JAMES ?

Pierre JAMES : Oui je voulais savoir avec la rénovation, combien y aurait-il de places dans la nouvelle salle ?

Aude VAN CAUWENBERGE : Nombre de places c'est à dire ?

Pierre JAMES : De place assises, de fauteuils ?

Aude VAN CAUWENBERGE : C'est un changement de, de fauteuils qui serait à l'identique

Pierre JAMES : A l'identique ?

Aude VAN CAUWENBERGE : Du nombre de fauteuils actuel donc ça c'est, ce sera entre 600 et 650. Si on les prend plus petits il y en aura plus, si on les prend plus grands il y en aura moins.

Stéphane WILMOTTE : En fait on doit, on va devoir, on demandera au bureau d'étude de nous faire des préconisations mais en tout cas l'idée c'est de garder une surface

Pierre JAMES : Identique.

Stéphane WILMOTTE : Identique avec un nombre de places identique, améliorer l'assise évidemment parce qu'elle est difficile, ce qui permet aussi de d'envisager au niveau du cinéma, au niveau d'un certain nombre de d'évènements, peut être des personnes qui vont être beaucoup plus favorables pour venir au niveau de la salle de spectacle. Je pense au cinéma parce qu'en fait l'assise étant compliquée parfois, il y a des personnes qui ne veulent pas venir au cinéma. Et ensuite on regardera pour l'accessibilité parce

que vous le voyez bien dès qu'on commence à avoir des problèmes de mobilité il est quand même très difficile d'accéder au centre culturel. Donc même si on a fait les travaux récemment sur un certain nombre de choses, ça reste quand même un besoin au niveau de la population. Après je vous précise que les budgets sont estimés à 600 000€ la part à charge de la commune serait autour de 120 000 à 130 000€ et qu'on a l'obligation de passer cette délibération pour prétendre aux subventions. Voilà et bien évidemment si on n'avait pas les subventions, on ne le ferait pas. D'autres questions ? Qui est favorable ? Unanimité merci.

Stéphane WILMOTTE : Caroline.

Caroline GIGAREL : Oui alors dans la continuité des opérations de restructuration du secteur de la rue de Boussières donc il vous est demandé de délibérer pour l'acquisition du 142 bis rue de Boussières pour un montant de 55 000€ et nous avons eu bien évidemment les accords des héritiers.

Stéphane WILMOTTE : Est-ce vous avez des questions ? Oui Monsieur FORIEL. Prenez le micro. Nettoyez-le.

Christophe FORIEL : J'ai fait vite hein. Oui simplement petite précision le 142 ça se trouve

Caroline GIGAREL : 142 bis

Christophe FORIEL : 142 bis à quel niveau ça se trouve, s'il vous plaît ?

Caroline GIGAREL : Tout en haut de la rue de Boussières. Il est, à l'heure actuelle il n'est plus habité.

Christophe FORIEL : OK ça marche

Stéphane WILMOTTE : Qui est favorable ? Unanimité merci.

Je laisse la parole à Geneviève. Pendant l'entracte Geneviève est venue me voir pour me dire qu'elle venait d'avoir les informations sur les doses. Geneviève je te laisse donner la bonne nouvelle.

Geneviève LARVOR : Oui donc on a pour samedi 120 doses supplémentaires en première injection sur le Pfizer qui sont arrivées en plus des doses deuxième injection qui étaient prévues dans la continuité. Voilà

Stéphane WILMOTTE : Merci, j'en profite pour remercier vraiment tous les élus qui se mobilisent sur le sujet, les agents et les personnels soignants parce que je peux vous dire que si on n'avait pas aussi les coordinateurs au niveau médecins, infirmiers ou autres, on n'aurait pas eu cette possibilité d'ouvrir ce centre de vaccination. Et il est vraiment important de noter que c'est vraiment ce travail collectif qui nous a permis de, d'avoir ce centre. Geneviève c'est à toi.

Geneviève LARVOR : Alors je vous invite à prendre connaissance d'une autorisation de signature d'une convention cadre avec la commune et le CCAS. Le CCAS est l'établissement public local autonome rattaché à la ville, il prend en charge la politique d'action et d'insertion sociale de la commune ainsi pour la politique de services aux personnes âgées. Il est doté d'un budget de fonctionnement, d'un effectif d'agents et de compétences propres et met en œuvre les missions obligatoires qui lui sont confiées par le Code de l'action sociale et des familles. La gouvernance de l'établissement s'articule autour d'un conseil d'administration composé à parité d'élus municipaux et de membres issus du tissu associatif et présidé de droit par le maire. Les chambres des comptes encouragent de plus en plus la formalisation aboutie des relations entre le CCAS et les communes de rattachement. La volonté de rapprocher le CCAS avec la commune a conduit à une mutualisation de moyens. Par exemple le CCAS occupe le bâtiment municipal espace Chauwel et le service de ressources humaines de la ville s'occupe de la gestion statutaire des agents. L'architecture croisée des services support et technique entre les deux entités porte sur des enjeux financiers et toutefois dans ce contexte, il apparaît nécessaire de clarifier et

de formaliser dans une convention d'une durée de six ans la nature des liens fonctionnels existants entre les services de la ville et le CCAS.

Stéphane WILMOTTE : Est-ce que vous avez des questions ? Monsieur FORIEL ? Le micro, Monsieur FORIEL.

Christophe FORIEL : Madame LARVOR, pourquoi en fait cette convention ? Est-ce que c'est une obligation ou alors c'est plutôt la commune qui souhaite reprendre la main mise sur le CCAS ?

Stéphane WILMOTTE : Alors je vais répondre

Geneviève LARVOR : Non pas du tout, pas du tout

Stéphane WILMOTTE : Bah vas-y Geneviève, je compléterai après

Geneviève LARVOR : Ce n'est pas une obligation, c'est juste une convention qui est faite au vu du montant de la subvention et qui reprend les éléments mais rien n'est changé par rapport aux missions actuelles qui sont faites depuis, depuis des années par le CCAS.

Stéphane WILMOTTE : On ne change rien, Monsieur FORIEL. La seule chose c'est que en fait vos montants on a quand même besoin de sécuriser par une délibération ce qu'on fait. Voilà c'est juste entre guillemets un besoin de sécuriser au niveau des, au niveau des, des relations qui existent entre la mairie et le CCAS.

Christophe FORIEL : OK donc aucun changement en fait ?

Stéphane WILMOTTE : Aucun

Christophe FORIEL : Ça marche merci.

Stéphane WILMOTTE : Geneviève. Oui, pardon excusez-moi j'ai tellement eu l'habitude de cette confiance maintenant que... je vous propose de voter. Qui est favorable ? Unanimité merci.

Geneviève LARVOR : Donc ensuite adoption de la participation communale 2021 au CCAS. Le budget 2021 de la ville prévoit un montant global de subvention au bénéfice du centre communal d'action sociale afin d'assurer son bon fonctionnement pour l'année. En conséquence il est proposé l'attribution d'une subvention annuelle d'un montant de 370 000€, donc là il y a une petite coquille, au CCAS de la commune, et les crédits sont inscrits au budget 2021. La baisse de la subvention au CCAS s'explique par l'établissement de la convention en direct avec l'association Hissez Haut et le versement d'une subvention correspondante à Hissez Haut. Le montant actuel permettra au CCAS de réaliser ses missions et actions sociales.

Stéphane WILMOTTE : Monsieur BOTTEAU ?

Vincent BOTTEAU : Au niveau de la, la dotation du CCAS, il y avait avant une répartition égale entre Hissez Haut et le CCAS ? Avant la convention ?

Geneviève LARVOR : Non elle n'était pas tout à fait égale. De toute façon, ça ne change pas sur le fonctionnement global que ce soit sur Hissez Haut ou le CCAS, les répartitions de la subvention que nous ne touchons plus au niveau du CCAS est reprise par une subvention versée par la commune et ça ne change rien au fonctionnement non plus de l'association Hissez Haut.

Vincent BOTTEAU : Donc y'a pas, y'a pas de risque ? Parce que vu la période qu'on connaît

Geneviève LARVOR : Aucun risque.

Vincent BOTTEAU : Ok ça va.

Stéphane WILMOTTE : Et on a plutôt vocation et vous l'avez vu pendant la crise du Covid, on a vraiment donné des moyens très importants au CCAS et on continuera.

Christophe GIGAREL : Juste une précision le budget du CCAS, en dehors de la partie Hissez Haut qui passe directement en subventions ville, est renforcé à peu près de 30 à 40000€ cette année, voilà, notamment sur des sujets, des sujets d'insertion.

Geneviève LARVOR : Sur des sujets d'insertion, oui.

Stéphane WILMOTTE : Merci Geneviève. On peut passer au vote si vous le souhaitez. Qui est favorable ? Unanimité merci.

Je laisse la parole à Monsieur LARROQUE.

Antony LARROQUE : Merci donc cette délibération porte sur l'autorisation, de signer, la signature, votre signature Monsieur le Maire, sur les conventions à deux associations Génésis Sport et l'ASA, deux associations bien connues d'Hautmont. Donc l'ASA qui est, qui a un rôle d'organisateur administratif de différents événements tels que le Charlemagne, le slalom, les épreuves VHR. Elle est la première ASA des Hauts-de France, faut le signaler, avec 430 licenciés. Cette subvention donc, cette subvention est à 12 000€ donc 4 500€ de subventions de fonctionnement pour l'asso, et 7 500€ pour le slalom. Sur la partie Génésis, Génésis c'est l'organisateur technique de de ces événements, y a une petite centaine de bénévoles tout au long de l'année et on est sur plus de 400 bénévoles le jour du rallye. Elle représente 24 900€ pour l'organisation du rallye Charlemagne, le rallye je précise que le Charlemagne aura lieu, en espérant que ça se passe mieux au niveau des conditions sanitaires, les 1^{er} et 2 octobre 2021 et le slalom de la ville d'Hautmont qui aura lieu le 4 juillet 2021. Donc il est nécessaire de mettre en place ces conventions pour justement encadrer l'organisation et aussi montrer aux différentes associations la participation de la ville pour les événements.

Stéphane WILMOTTE : Est-ce que vous avez des questions ? Monsieur JAMES ?

Pierre JAMES : Alors concernant le principe des conventions, je reviens sur celle qui a été votée il y a, au dernier conseil municipal, et qui n'est pas vraiment appliquée sur le terrain. Donc je voulais savoir s'il y a des contrôles qui, qui sont effectués lorsqu'on signe une convention pour son application.

Antony LARROQUE : Qu'est-ce que, qu'est-ce que vous voulez dire, Monsieur JAMES ?

Stéphane WILMOTTE : Soyez plus précis Monsieur JAMES.

Pierre JAMES : Pardon ?

Antony LARROQUE : Qu'est-ce que vous voulez dire par là, elles ne sont pas respectées ?

Pierre JAMES : Bah la convention avec le Yacht-club par exemple, elle n'est pas respectée. En ce qui concerne par exemple les horaires, en ce qui concerne, alors tant mieux pour les plaisanciers, j'en suis un, je sais ce que c'est, mais si on signe une convention il faut qu'on la respecte. N'est-ce pas ?

Antony LARROQUE : Monsieur JAMES, vous avez eu l'habitude qu'une convention ait été rédigée entre l'ASA, Génésis et le Yacht club, aujourd'hui ce n'est pas le Yacht club qui organise l'événement c'est l'ASA.

Pierre JAMES : Non, non, non, moi je reviens sur le principe du vote d'une, une convention dans un conseil municipal si c'est bien, si c'est appliqué convenablement bien sûr et c'est même très bien, par contre je trouve que celle que nous avons votée n'est pas appliquée et je mets le doigt sur le fait qu'il faut quand même contrôler les conventions qui sont votées en conseil municipal.

Stéphane WILMOTTE : Monsieur JAMES, Monsieur JAMES, vous parlez de quelle convention ? Celle avec l'ASA ?

Pierre JAMES : Non celle avec le Yacht club

Stéphane WILMOTTE : Mais ce n'est pas le sujet c'est pas le sujet on parle de l'ASA.

Pierre JAMES : Je sais que ce n'est pas le sujet, mais je reviens pas sur les personnes qui sont concernées par la convention, je dis simplement que nous avons voté pour une convention celle-ci n'est pas appliquée. Pour qui, pour qui que ce soit, je ne vise personne en particulier. Mais ça m'a sauté aux yeux quand j'ai vu que la convention avec YCH qui n'est pas du tout appliquée sur le terrain.

Stéphane WILMOTTE : Bon là on parle de Génésis et de l'ASA.

Pierre JAMES : Oui ça je sais monsieur et moi je vous dis qu'on vote pour des conventions qui ne sont pas appliquées.

Stéphane WILMOTTE : Monsieur JAMES, donnez-nous les éléments et on regardera les éléments mais voilà en tout cas aujourd'hui on parle de l'ASA Génésis et un moment donné, soyez beaucoup plus clair dans ce que vous dites et on en débattrà si vous le souhaitez mais en tout cas moi je ne vois pas ce que vous voulez dire.

Pierre JAMES : Ben c'est tout simplement qu'il y'a pas de contrôles sur les conventions qui sont signées.

Antony LARROQUE : Monsieur JAMES, on est en train de vous dire que on va passer une délibération sur des conventions qu'on a mises en place.

Pierre JAMES : Oui, oui, on peut toujours oui, j'ai bien compris.

Antony LARROQUE : Non mais laissez-moi terminer s'il vous plaît. Donc on est en train de vous dire qu'on va passer deux conventions en accord avec l'association avec qui ça se passe très bien, d'accord, et on a veillé au grain parce que cette année je vous rappelle que c'est les 30 ans du rallye Charlemagne et on attend.

Pierre JAMES : Vous prêchez un convaincu.

Antony LARROQUE : On attend d'avoir un bel événement. Maintenant les problèmes qui pourraient y avoir entre YCH et l'ASA ou Génésis, ce n'est pas notre ressort, ce n'est pas notre ressort. Et cette convention que vous vous, que vous nous dites...

Pierre JAMES : ce n'est pas le rapport des deux, ce n'est pas le rapport des deux.

Stéphane WILMOTTE : Messieurs, messieurs, messieurs... Monsieur JAMES. Bon vous êtes conseiller municipal, vous êtes aussi représentant du Yacht club et donc si vous souhaitez poser une question par rapport à ça, n'hésitez pas à poser des questions, vous en avez la possibilité. Là aujourd'hui on parle des conventions, on est une équipe municipale qui a voulu mettre en place des conventions et je peux vous dire que on est assez attentif à ça. Maintenant s'il y a un sujet particulier, vous adressez un courrier au maire et je vous répondrai. Voilà.

Pierre JAMES : Ouais c'est une façon d'écarter le sujet.

Stéphane WILMOTTE : Mais non Monsieur JAMES, c'est une façon de vous répondre. On va passer au vote. Qui est favorable ? (inaudible) Unanimité merci.

Stéphane WILMOTTE : Maisons fleuries. Ah pardon, Hissez Haut.

Aude VAN CAUWENBERGE : Alors on va repasser une autorisation donc là c'est une délibération qui concerne une autorisation pour Monsieur le Maire de signer une convention avec l'association Hissez Haut. Donc on a déjà précédemment un petit peu discuté de l'association Hissez Haut, donc comme vous le savez dans l'historique, la mairie versait une subvention au CCAS et le CCAS versait une subvention

à Hissez Haut. Donc on a décidé de mettre un peu plus de transparence, si je peux me permettre, sur les conventions donc on fait une convention en direct avec Hissez Haut qui reprend, soyez sans crainte, les délégations d'Hissez Haut, on ne change rien. Hissez Haut est une association forte que nous chérissons et qui s'occupe notamment comme vous le savez de toutes les maisons de quartier. Donc voilà aucun, aucune problématique. Des questions ?

Stéphane WILMOTTE : Des questions ? On passe au vote. Qui est favorable ? Unanimité merci.

Aude VAN CAUWENBERGE : Alors donc la délibération suivante je, nous vous demandons d'approuver le règlement intérieur lié au concours des maisons fleuries. Donc un règlement qui sera disponible sur de, de multisupports, a été travaillé et donc permettra de, de bien, bien cadrer le concours des maisons fleuries. Donc voilà on a plusieurs catégories qui sont proposées : maison avec jardin ou cour visible sur la rue, balcon et ou terrasse, fenêtres et ou murs fleuris, et petite nouveauté pour cette année, un petit concours pour les enfants Petits Créateurs en herbe. Voilà donc nous vous demandons d'approuver le règlement dudit concours annexé à la présente délibération.

Stéphane WILMOTTE : Des questions ? Monsieur FORIEL.

Christophe FORIEL : Bon effectivement le concours des maisons fleuries, maisons décorées de Noël, c'est vraiment important aux yeux des Hautmontois. Je pense que ça, là-dessus, on est tous, on est tous d'accord

Aude VAN CAUWENBERGE : On fera un règlement ultérieurement pour les maisons illuminées.

Christophe FORIEL : C'est populaire effectivement. Dans le règlement j'avais vu effectivement que certains membres du conseil municipal, un certain nombre allait participer. Quand j'étais l'organisateur, j'avais souhaité effectivement qu'on soit un peu plus participatif et qu'il y ait très peu d'élus. Alors je ne vais pas dire qu'il n'y en n'avait pas, il y en avait quelques-uns. Mais si vous pouvez au moins revoir cette chose et que ça soit au moins participatif pour les habitants, je pense que ça pourrait être franchement une bonne chose, d'autant plus que j'avais des personnes, qui se présentaient le samedi matin à la permanence pour me dire je suis partant pour participer, au jury etc. Donc à mon avis veillez à ça, que ça soit le plus indépendant possible, je ne dis pas qu'il ne faut pas des professionnels bien entendu, mais il faut que ça soit aussi participatif et populaire.

Aude VAN CAUWENBERGE : Donc comme vous l'avez souligné effectivement y a des élus mais il y a également des représentants du monde associatif, ce qu'on déjà fait cette année, on l'avait pas mis en avant, mais il y avait des membres d'associations qui étaient venus également dans le jury, et nous aurons aussi effectivement des artisans du monde de l'horticulture qui seront également présents dans le jury. Et voilà on aura une grande communication sur ce sujet prochainement.

Stéphane WILMOTTE : En tout cas vous vous soulignez une chose qui est importante pour nous c'est qu'en fait on veut associer les habitants au maximum de décisions et donc tout à l'heure, on a parlé de démocratie participative, on parlera après du conseil des aînés, demain du conseil municipal des jeunes, des conseils de quartier. En tout cas voilà si on veut intéresser les habitants à la vie municipale, il faut qu'on les associe au-delà des seuls élus, et donc c'est pour ça que soyez certains que à chaque fois, on fait attention à ça. Après les maisons fleuries, les maisons illuminées, c'est toujours des sujets un peu délicats au niveau des délibérations, je pense que Christophe, t'as aussi vécu parfois des moments un peu compliqués que moi je vis maintenant, euh par les réseaux sociaux c'est facile voilà. Mais en tout cas ce qui est vraiment important c'est qu'on garde ces manifestations elles sont, elles font partie de la vie et du patrimoine communal, et ce qu'il faut qu'on fasse c'est juste mettre, comment dire plus d'habitants, d'associations ou, de comment dire, ou de, de personnes représentatives avec les élus, et voilà, et donc c'est ce qu'on fait au niveau des maisons fleuries et des maisons illuminées. On vote ? Qui est pour ? Unanimité merci.

Stéphane WILMOTTE : Monsieur Antony LARROQUE.

Antony LARROQUE : Donc cette délibération porte sur l'approbation du règlement intérieur des 24 heures d'Hautmont. Course cycliste qui fait son retour qui n'a pas vu le jour depuis une trentaine d'années, je pense, on n'est pas loin. Donc c'est une course cycliste de relais qui s'établira du 5 juin au 6 juin donc 5 juin 16 heures au 6 juin 16 heures, au niveau du centre-ville et du port de l'Abbaye. Donc cette course a pour objectif de faire un plus grand nombre de tours au niveau des équipes, c'est-à-dire qu'en fait il y aura au maximum 14 équipes. Les participants donc c'est ouvert à tous à partir de 14 ans. Ce sont des équipes qui sont composées de 8 à 12 coureurs. Il y aura aussi à côté un petit atelier prévention à la sécurité routière animé par le Cyclo-club d'Hautmont et puis des cours d'aérobic qui seront proposés par la nouvelle association de boxe qui, qui vient de s'ouvrir récemment

Stéphane WILMOTTE : Qu'est-ce que c'est l'aérobic Monsieur ?

Antony LARROQUE : C'est de la boxe dans l'air, c'est de la boxe mais sans partenaire, ça s'assimile un peu à de la zumba mais avec de la boxe. Voilà donc je vous propose de voter, de valider...A moins que vous ayez des questions ?

Stéphane WILMOTTE : Monsieur JAMES ?

Antony LARROQUE : Est-ce que le Yacht club sera concerné ?

Pierre JAMES : Pas encore. Mais vous n'êtes pas loin du Yacht club. Non je voulais savoir si, avec la dans la période que nous traversons et toutes les tous les problèmes liés à la pandémie, est ce que le public sera autorisé à venir ? Et à venir, enfin se rassembler autour des, du parcours ?

Stéphane WILMOTTE : Monsieur JAMES, on est le 28 avril ce qui va se passer, j'ai déjà du mal à vous expliquer ce qui va se passer pour le port à sec, j'aurai encore plus de mal à vous expliquer ce qui va se passer pour le covid et donc je pense que on est sur un événement extérieur, on est sur un événement qui va rassembler certainement du public, y aura certainement peut être aussi des, des précautions à prendre, que nous prendrons, mais en tout état de cause vu que c'est extérieur, vu que on est sur un parcours qui est étalé, normalement il ne devrait pas y avoir de problèmes. Mais en tout cas on espère que d'ici début juin, on aura retrouvé non pas une vie normale, parce que je pense que ça va être difficile d'ici là, mais en tout cas une certaine liberté dans nos événements.

Antony LARROQUE : En tout cas pour votre information, au niveau de l'UFOLEP, les courses cyclistes reprendront au mois de juin, normalement s'il n'y a pas de changement d'ici là.

Vincent BOTTEAU : Mais du coup est ce que le nombre d'équipes et participants est fixé de manière définitive ? Justement là dans l'optique de Pierre, pour éviter que des personnes se retrouvent sur la touche si jamais faut réduire la population quoi

Antony LARROQUE : Bon là il y a un règlement qui est fixé, les inscriptions sont en ligne, donc il y aura au maximum 14 équipes avec 8 à 12 coureurs, ce sera fixé une fois que, que le contrat sera rempli, on ne pourra pas aller au-dessus. En tout cas sachez que on, a on a vraiment de très bons retours, sur la course et on a déjà on a déjà 7 ou 8 équipes qui ont déjà donné leur accord de principe.

Stéphane WILMOTTE : Et il y a des grands vainqueurs des 24 Heures autour de la table. Je parle de Philippe DIREZ. On passe au vote. Qui est favorable ? Unanimité merci.

Madame FLINOIS. C'est bien une équipe comme ça tout le monde parle. Nettoyez le micro parce que vous êtes tous en train de vous le passer, si y a un cluster après la majorité.

Marie-Catherine FLINOIS : Alors la prochaine délibération concernera l'accueil périscolaire donc les garderies que nous allons créer à la rentrée. C'est pour la création et l'approbation du règlement intérieur et la fixation des tarifs de l'accueil périscolaire dans les écoles communales. Pour faciliter la vie

quotidienne et professionnelle des parents, la ville d'Hautmont souhaite proposer un nouveau service public d'accueil périscolaire dans chaque école pour la rentrée de septembre 2021. Les contraintes horaires de travail des parents d'enfants scolarisés ne sont pas toujours compatibles avec les horaires d'ouverture et de fermeture des écoles communales ; le service s'adaptera à ces contraintes en proposant cet accueil le matin et le soir dans chaque école maternelle et primaire de la ville. Seul le conseil municipal, auquel incombe la fixation des mesures générales d'organisation des services publics communaux, peut en éditer le règlement intérieur cela afin d'assurer le bon fonctionnement de cette prestation dispensée aux élèves des écoles maternelles, primaires de notre commune. Un accueil périscolaire, un accueil périscolaire sera proposé le matin donc de 7h30 à 8h30 et le soir de 16h30 à 18h30 dans chaque école maternelle et primaire de la ville. Il convient aussi de définir le règlement intérieur des accueils périscolaires applicables aux usagers des écoles maternelles et primaires. Pour les tarifs de participation vous les avez ici dans le tableau en-dessous, ils sont établis en fonction d'un coefficient familial. Il y aura quatre différences de prix. Des questions ?

Stéphane WILMOTTE : Monsieur BOTTEAU

Vincent BOTTEAU : Qui va assurer l'accueil des enfants ?

Marie-Catherine FLINOIS : Des éducateurs, nous allons recruter...

Vincent BOTTEAU : Des personnes extérieures ?

Marie-Catherine FLINOIS : Des personnes avec un BAFA voilà. On prend des personnes qui vont s'occuper, qui vont encadrer les enfants

Vincent BOTTEAU : Et on est à combien de personnes par école ?

Marie-Catherine FLINOIS : Et bien ce sera en fonction du nombre d'inscrits par école puisque l'on va lancer, On a déjà fait un petit sondage puisque maintenant on est déjà pratiquement à vingtaine d'enfants mais on va prendre 24 enfants par école. 24 en primaire, 24 en maternelle, donc on va solliciter deux, deux encadrants, parce que souvent c'est un encadrant pour 12.

Vincent BOTTEAU : S'il y a une maternelle c'est plus.

Marie-Catherine FLINOIS : Là je parle des primaires oui, mais pour les maternelles, déjà il y aura un encadrant et aussi les ATSEM qui vont être chargées aussi d'encadrer les enfants.

Vincent BOTTEAU : Mais au niveau des ATSEM ça ne risquerait pas de poser...

Marie-Catherine FLINOIS : On va faire des tournantes, on a déjà vu avec le personnel avec la DGS. On va s'adapter.

Stéphane WILMOTTE : Vous savez l'organisation on est en train de la regarder bien évidemment. En tout cas ce que je peux vous dire c'est que c'était une attente forte, c'était une attente forte de la part des habitants, c'était aussi dans le programme de notre liste, voilà. Donc là y a encore des réglages à faire en termes d'organisation, mais en tout cas il y a une attente très forte de la part des parents d'élèves qui travaillent notamment pour justement avoir cette possibilité d'accueil périscolaire. D'autres questions Monsieur BOTTEAU ?

Vincent BOTTEAU : Je suis d'accord c'est juste, enfin il faut bien cadrer ça... Après au final on se retrouve avec des ATSEM qui ont quand même des journées quand même assez conséquentes parce que là on passera plus de 10h30 tous les jours, sauf le mercredi. Mais euh et justement il y a quand même aussi toute la, la partie pour les ATSEM, toute la partie entretien des locaux qui, c'est bon déjà...

Marie-Catherine FLINOIS : Ça sera envisagé. De toute façon l'ATSEM qui fera la garderie ne fera pas, je veux dire elle sera déchargée dans ses horaires. Voilà, ça sera soit pris par une entreprise de nettoyage ce sera réglé, on ne va pas lui faire faire des journées de 10heures.

Stéphane WILMOTTE : On respecte évidemment les règles.

Marie-Catherine FLINOIS : On respecte. Ce sera aussi sous forme aussi de volontariat, celles qui veulent faire plutôt de la garderie plutôt que de nettoyer les classes. Y aura aussi ça. On va s'en arranger

Vincent BOTTEAU : Ok.

Stéphane WILMOTTE : On passe au vote. Qui est favorable ? Unanimité merci.

Marie-Catherine FLINOIS : Alors la prochaine délibération c'est sur l'accueil de loisirs sans hébergement de l'été 2021. Comme chaque année des activités de loisirs sans hébergement seront proposées pour les enfants âgés de 4 à 17 ans au cours de l'été 2021. Elles s'organisent sur 2 périodes en juillet du 8 juillet au 30 et au mois d'août du 2 au 20 août. Les sessions d'accueil de loisirs sans hébergement sont organisées en juillet août dont les tarifs selon le quotient familial. Conditions et animations d'encadrement personnel plus rémunération et frais précisés dans la délibération avec possibilité d'accueil périscolaire aussi, que nous lançons cette année, de 8h à 9h et de 17h à 18h pour les parents qui travaillent. Des questions ?

Stéphane WILMOTTE : On passe au vote. Qui est favorable ? Merci unanimité.

On continue Madame Flinois.

Marie-Catherine FLINOIS : Délibération sur l'autorisation de signature d'une convention avec la Caisse des écoles. La Caisse des écoles d'Hautmont, établissement public local autonome rattachée à la ville d'Hautmont, prend en charge en grande partie la politique éducative et scolaire de la commune pour les écoles maternelles et élémentaires. Dotée d'un budget de fonctionnement, de compétences propres, elle peut gérer des services sociaux tels que les colonies de vacances pour les enfants des écoles, les cantines scolaires, ou les classes de découverte. Elle peut également être habilitée à organiser le transport scolaire des élèves. Les dépenses et les recettes sont retracées dans un budget propre distinct de celui de la commune. Les règles du contrôle budgétaire auxquelles sont soumises les décisions de la caisse, ainsi que les règles d'exécution des recettes et des dépenses sont celles qui sont applicables à la commune dont relève la caisse. A l'origine en 1867, la Caisse des écoles était destinée à faciliter la fréquentation de l'école par des aides aux élèves en fonction des ressources de leur famille. Tout en conservant leur utilité en matière de réussite éducative, les compétences des caisses des écoles ont évolué vers des pratiques pédagogiques et éducatifs. Depuis 2005 les compétences de la caisse peuvent être étendues à des actions à caractère éducatif, culturel, social et sanitaire, en faveur des enfants relevant de l'enseignement du premier et second degré. Elle peut en particulier mettre en œuvre des dispositifs de réussite éducative. La caisse des écoles peut faire bénéficier des mesures à caractère social tout enfant sans considération de l'établissement d'enseignement qu'il fréquente. La volonté de rapprocher la Caisse des écoles avec la commune d'Hautmont a conduit à une mutualisation de moyens tels que bureau en mairie, gestion des ressources humaines par la commune. Cette architecture croisée des services support et technique entre les deux entités porte sur des enjeux financiers limités. Toutefois dans ce contexte il est apparu nécessaire de clarifier, de formaliser dans une convention la nature des liens fonctionnels existants entre les services de la ville et la Caisse des écoles, permettant de donner à cette dernière les moyens de tenir pleinement son action dans ses domaines de compétence.

Stéphane WILMOTTE : Est-ce que vous avez des questions ? Non ? On passe au vote. Qui est favorable ? Merci unanimité.

Marie-Catherine FLINOIS : la dernière pour moi. Donc une délibération sur l'adoption de la participation communale 2021 à la Caisse des écoles. Il convient d'allouer une subvention annuelle afin d'assurer le bon fonctionnement de la Caisse des écoles de notre commune pour 2021. Ce budget permettra notamment d'accompagner la mise en place de projets et visites pédagogiques pour les écoles. En conséquence il est proposé l'attribution d'une subvention annuelle 2021 d'un montant de 300 000€ à la Caisse des écoles de la commune. Les crédits sont ouverts au budget 2021. Des questions ?

Stéphane WILMOTTE : Monsieur FORIEL ?

Christophe FORIEL : La question en fait c'est pourquoi une convention ? Est-ce que c'est dans le même cadre que le CCAS, Hissez Haut ? C'est pour régulariser les choses ?

Marie-Catherine FLINOIS : Je pense oui. Monsieur le Maire ?

Stéphane WILMOTTE : Oui c'est tout à fait ça.

Christophe FORIEL : D'accord.

Stéphane WILMOTTE : On vote. Qui est favorable ? Monsieur WILLAME vous votez ou pas ?

Michel WILLAME : Non. Oui bien sûr. Je n'avais pas compris votre réponse.

Stéphane WILMOTTE : Donc c'est favorable unanimité.

Michel WILLAME : (Inaudible)... Merci ça va.

Stéphane WILMOTTE : Je vous en prie. Il y a beaucoup d'amabilités ce soir. Marie-Catherine encore.

Marie-Catherine FLINOIS : Ah pardon excuse-moi. Excusez-moi. Alors c'est pour l'ouverture d'un poste Politique de la ville coordinateur Cité éducative. Donc dans le cadre de la Cité éducative, la ville souhaite recruter un agent contractuel, création du poste au 1^{er} mai de catégorie A à temps complet, pour mener à bien la coordination du programme de la cité éducative et sa mise en œuvre. Le coordinateur de la cité éducative assure le suivi administratif et opérationnel des différentes actions pilotées par les différents acteurs de la cité éducative, services municipaux, acteurs de l'éducation nationale, associations, etc. Cet emploi est un contrat de mission pour 3 ans en concordance avec la durée du dispositif cités éducatives, la rémunération de l'agent sera répartie à 50% l'état, 50 % au prorata de la population en QPV entre les villes d'Hautmont, Louvroil et Neuf-Mesnil.

Stéphane WILMOTTE : Est-ce que vous avez des questions ? Non. Bon ça c'est une super bonne nouvelle pour notre ville. Donc on travaille avec nos communes voisines et nos, d'autres, d'autres équipes municipales et d'autres collectivités. Mais en tout cas c'est vraiment une très bonne nouvelle pour nos écoles. Qui est favorable ? Unanimité merci.

Stéphane WILMOTTE : Alors le petit micro qui va bien, que tout le monde se passe.

Caroline GIGAREL : Alors la délibération suivante est pour la modification du tableau des emplois permanents. Où il vous est proposé donc l'ouverture d'un poste pour le chef de projet politique de la ville et pour l'ouverture d'un poste brigadier-chef principal de la police municipale.

Stéphane WILMOTTE : Est-ce que vous avez des questions ? Pas de question. Qui est favorable ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Sept contre. Excusez-moi. Vous avez voté contre la, la partie police municipale. Voilà. De temps en temps je vois que vous évoluez sur la position donc là je suis un peu surpris. De temps en temps vous nous dites vous êtes pour et après vous êtes contre. Mais je, y a peut-être une logique que je ne comprends pas.

(inaudible)

Stéphane WILMOTTE : Comment ?

(Inaudible : On arrive déjà à huit là)

Stéphane WILMOTTE : Bah justement vous auriez dû poser la question. Alors Caroline tu, t'expliques.

Caroline GIGAREL : Alors en fait c'est les ouvertures de postes je suis d'accord avec vous et vous ne m'aviez pas posé la question lors du dernier conseil. Donc en fait quand on a ouvert la police municipale

nous avons ouvert un poste de catégorie A, un poste de catégorie B et 4 postes de catégorie C. Il s'avère que la personne que nous avons recrutée pour être responsable de la police municipale n'était pas un catégorie A, mais catégorie B et il est nommé comme responsable de la police municipale.

Stéphane WILMOTTE : C'est Monsieur DEMOUSTIER.

Caroline GIGAREL : Exactement Monsieur DEMOUSTIER Philippe. Donc de ce fait effectivement nous avons voté pour avoir un catégorie C supplémentaire pour respecter nos 6 agents que nous souhaitons. Puisque on ne va pas recruter un catégorie A qui va être au-dessus du responsable de la police. Là il s'avère que c'est une subtilité de la fonction publique : dans les catégories C vous avez différents niveaux et il y a un niveau qui est particulier à la police municipale qui est le niveau de brigadier-chef. Et à l'heure actuelle nous recevons beaucoup de CV très intéressants, mais où essentiellement ils sont brigadiers chefs. Et avec les catégories C que nous avons ouvertes nous n'avons pas la spécificité brigadier-chef, ce pourquoi nous ouvrons ce poste supplémentaire. Mais ça, ça ne veut pas dire que on va refaire... Bah non puisqu'on a dit qu'on était à six.

Stéphane WILMOTTE : On était à 6

Caroline GIGAREL : On était à 6 donc quand on arrivera à 6 nous arrêterons puisque nous avons aussi 2 personnes qui étaient déjà au sein de la police municipale mais qui ne sont pas policiers municipaux mais les ASVP.

Stéphane WILMOTTE : En fait pour autoriser, pour s'autoriser à recruter l'un des agents qui est, qu'on a vu, et qui est très bien, on doit justement modifier le tableau des emplois. Mais je vous confirme que pour l'instant notre volonté est de rester à 6 policiers municipaux. Voilà c'est pour ça que j'ai, j'ai un peu provoqué la question excusez-moi, comme ça ça me permet de, d'éclaircir le sujet. Prenez le micro Monsieur BOTTEAU s'il vous plaît, prenez le micro s'il vous plaît.

Vincent BOTTEAU : Nous ce qu'on retient c'est que le tableau des effectifs qui nous est présenté, le tableau qui sera effectif à la suite du conseil municipal, il y a quand même 8 postes en police municipale donc si c'est pour changer les échelons pourquoi y'a pas des clôtures à ce niveau-là ?

Stéphane WILMOTTE : Bah pour l'instant on est engagé sur 6 on n'est pas sur 8.

Vincent BOTTEAU : Mais là ça laisse quand même une certaine possibilité.

Stéphane WILMOTTE : Ça nous laisse de la possibilité oui. En tout cas pour l'instant c'est 6 agents de police municipale.

Délibération suivante.

Caroline GIGAREL : Alors il s'agit de la reconduction de la prime annuelle donc pour les agents. Donc voilà c'est, c'est une prime qu'ils ont tous les ans. Donc son montant est de 795€, avec un acompte de 335€ qui est versé au mois de juin et le solde de 460€ qui est versé sur la paye du mois de novembre chaque année. S'il y a des questions ?

Stéphane WILMOTTE : Pas de questions ? Qui est favorable ? Unanimité merci.

Caroline.

Caroline GIGAREL : On va changer un petit peu de sujet donc. Dans le cadre de la démocratie participative comme vous l'avez souligné Monsieur le Maire, il vous est demandé de délibérer donc sur le conseil des aînés. Donc pour rappel ce conseil est une instance de réflexion et de proposition et il existe pour éclairer le conseil municipal sur différents projets et pour apporter un avis constructif. Sa composition est de 30 membres, 5 élus, 5 personnes au choix de Monsieur le Maire, 10 personnes seniors issues du monde associatif et 10 personnes seniors du monde non associatif. Pour les personnes issues ou pas du monde associatif, en fait, en ligne ou en dépôt en mairie, ils pourront déposer leur candidature.

Il y aura un tirage au sort qui sera effectué tout en sachant que nous respecterons bien évidemment la parité. Pour les 5 personnes au choix de Monsieur le Maire, je laisserai Monsieur le Maire choisir et pour les 5 élus, donc vous est proposée comme candidatures Madame, Mesdames DUFOUR et LOTTEGIER, moi-même, Monsieur JAMES et Monsieur TRIGAUT.

Stéphane WILMOTTE : Est-ce que vous avez des questions ? Non ? Qui est favorable ? Unanimité merci. Merci beaucoup.

La parole à Aude.

Aude VAN CAUWENBERGE : Alors c'est une autorisation de signature de la convention d'occupation temporaire pour l'amarrage du bateau Isara dans le port de plaisance. Donc c'est une convention qu'on passe tous les ans qui nous autorise à stationner, si je peux me permettre, le bateau Isara dans le port de plaisance de l'Abbaye d'Hautmont. Il arrivera très, très vite pour reprendre ses activités, nous le souhaitons tous au plus vite. Bien évidemment on attend encore de savoir comment nous allons pouvoir procéder par rapport aux restrictions sanitaires.

Stéphane WILMOTTE : Est-ce que vous avez des questions ? non ? Je vous propose de passer au vote. Qui est favorable ? Unanimité merci.

On arrive quasiment à la fin. Ce que je voulais vous partager ce sont des décisions qui ont été prises par délégation par moi-même, du conseil municipal. Donc en date du 9 mars 2021, sur la partie fonds spécial de relance et de solidarité, solidarité avec les territoires, nous avons fait une demande de subvention pour la phase finale de travaux de rénovation du groupe scolaire Fontaine. Le 17 mars nous avons accepté un legs. Le 13/4/2021 nous avons fait une demande de subvention pour la rénovation de la salle Pirart, je vous en parlais tout à l'heure en introduction de ce conseil municipal. Le 16 avril pour une demande de subvention pour la rénovation du centre culturel Maurice-Schumann, nous en avons parlé également. Nous avons également fait un arrêté modificatif portant réalisation d'un emprunt auprès du Crédit Agricole pour un montant de 3 500 000€. Et le 20, ça c'était le 19 avril pardon, et le 20 avril, par rapport au plan de relance, nous avons fait une demande de subvention pour la relance des bibliothèques. Voilà donc ... délibération numéro 10 la salle Pirart, c'est surtout pour la partie revêtement de sol car vous le savez c'est un revêtement qui est quand même problématique.

Dans les informations que je n'ai pas communiquées tout à l'heure, je voulais vous partager l'actualité par rapport au crématorium. Donc on a fait des réunions avec des services de l'État donc justement pour, vous l'avez vu dans la presse, on a eu comment dire quelques difficultés pour Monsieur Frère et donc la mise en service de son crématorium. Les choses sont dans les tuyaux pour être résolues, donc on travaille avec lui.

Sur l'abbaye, vous allez voir, on a inscrit le projet de l'abbaye, dans le cadre, dans le cadre du pacte 2 et donc nous souhaitons faire une demande de subvention pour faire des travaux au niveau de de l'abbaye. Il est important pour l'instant de protéger le site et donc nous avons décidé de mettre en place des bâches pour justement protéger notamment toute la partie des toits qui se sont affaissés. Voilà pour éviter que l'eau continue à rentrer et à, enfin dégrader fortement l'enceinte de l'abbaye. Donc vous verrez des bâches qui vont arriver bientôt.

Sur la Chambre des comptes donc je vous ai dit tout à l'heure que on a fait une demande par rapport au budget du port à sec, nous avons également fait une demande par rapport au Comité Foire Corso, dans le cadre des subventions reçues notamment l'année dernière.

Et ensuite dernière information que je voulais vous communiquer, nous avons la signature de la charte avec Madame le procureur et Madame la sous-préfète, ce lundi en mairie, et donc c'est l'officialisation de la mise en place de la police municipale au niveau de la ville d'Hautmont. Avec dans les prochains jours, prochaines semaines, dotation de on va faire le commissariat de police municipale au niveau de l'espace Chauwel, avec un certain nombre d'aménagements avec notamment une salle sécurisée pour y

mettre les armes notamment, parce que ça répond à des conditions très strictes que nous appliquons. Vous aurez également le CSU de la ville qui sera implanté à l'espace Chauwel et en parallèle nous avons souhaité, avec l'équipe de la police municipale, se doter d'un sonomètre et de moyens pour contrôler la vitesse. On a beaucoup d'habitants qui se plaignent de la vitesse dans certaines rues et donc la police municipale pourra éventuellement faire des contrôles de vitesse. Voilà donc le matériel a été acheté et dans les prochains jours, prochaines semaines, je prendrai également un arrêté pour éviter la nuit les quads, les motos qui passent dans les rues et qui font un boucan du tonnerre et donc vous verrez un arrêté municipal qui va être pris dans ce sens-là.

Voilà je vous remercie, chers collègues, pour ce conseil municipal. Je vous souhaite un bon 1er mai. Vous transmettez aux absents une bonne fête du Travail du 1er mai. Vous le direz aussi à Monsieur MABILLE et Monsieur BECQUET. J'ai vu que Monsieur MABILLE était en visioconférence à Lille. Voilà. En tout cas n'hésitez pas à leur transmettre et je vous souhaite une belle soirée. A bientôt.